socialement vôtre PS

Pour une Suisse sociale, ouverte et écologique

Plate-forme électorale du PS Suisse pour les élections fédérales 2007

Approuvée par le Congrès du PS Suisse à Sursee, 16 et 17 septembre 2006

Table des matières *) pages

1. Mondialisation **5**
Pour une mondialisation démocratique, sociale et écologique

2. Politique de développement **9**
Pour le dépassement de la pauvreté, de l'évasion fiscale et de la fuite des capitaux

3. Développement économique durable **11**
Allier croissance économique et transformation écologique

4. Marché du travail et mutation structurelle **13**
Le plein-emploi reste la priorité absolue

5. Politique régionale, tourisme et agriculture **17**
La durabilité, facteur de succès

6. Transparence et démocratie dans l'économie **19**
Un nouvel élan pour la participation dans l'économie

7. Finances et fiscalité **21**
Pour des finances publiques tournées vers l'avenir et une plus grande justice fiscale

8. Service public **23**
Un service public performant contribue à améliorer la qualité de la vie et à surmonter l'exclusion sociale

9. Famille **25**
Une société qui assure un avenir aux familles

10. Santé **27**
Une médecine aux standards élevés restant accessible à toutes et tous à l'avenir

11. Social **29**
Un réseau dense de protection sociale

12. Chapitre Egalité **33**
Solutions non discriminatoires pour l'égalité

13. Personnes âgées **35**
Pour une politique en faveur des personnes âgées qui en appelle à la solidarité, au dialogue et à l'échange entre les générations

14. Jeunesse **37**
Pour de réelles perspectives d'avenir !

15. Politique étrangère **39**
Pour l'ouverture de la Suisse et le respect des droits de l'Homme

16. Politique européenne **41**
Pour l'ouverture rapide de négociations d'adhésion à l'UE

)** ***L'ordre des thèmes politiques et des positions ne signifie pas que certains sont prioritaires

17. Politique de paix et de sécurité **43**
Pour la promotion de la paix, la diminution et la réorganisation de l'armée

18. Sécurité intérieure **45**
Plus de prévention, moins d'armes et pas d'armée

19. Energie **49**
La sortie du nucléaire s'impose pour des raisons de sécurité. Possible à long terme, l'approvisionnement total à partir des énergies renouvelables est économiquement judicieux

20. Environnement **51**
Une politique environnementale basée sur la durabilité protège l'humanité et la faune, préserve la santé et la qualité de la vie et bénéficie à l'économie

21. Politique des transports **53**
Le renforcement des transports publics ainsi que des déplacements à pied et à vélo protège l'humain et l'environnement

22. Politique d'agglomération et aménagement du territoire **55**
Un aménagement du territoire durable conduit à une politique d'agglomération qui prend en compte les besoins des personnes, améliore la qualité de vie et préserve l'environnement.

23. Médias **57**
La politique des médias doit promouvoir le respect de la démocratie au sein du public

24. Formation et perfectionnement professionnel, science et recherche **59**
Le renforcement de nos plus précieuses ressources favorise l'autonomie et contribue à la prospérité

25. Culture **61**
La culture est créatrice d'identité, véhicule des valeurs et contribue à la tolérance et à la compréhension mutuelle

26. Politique d'intégration **63**
Concevoir l'intégration comme une chance sociale

27. Politique de l'asile **65**
On ne joue pas avec la vie des gens

28. Droits fondamentaux **67**
Des valeurs inaliénables

29. Homosexualité **69**
Pour l'égalité complète des lesbiennes et des gais

) L'ordre des thèmes politiques et des positions ne signifie pas que certains sont prioritaires

1. Mondialisation

Pour une mondialisation démocratique, sociale et écologique

Tous les pays et domaines de la vie sont touchés par la mondialisation et l'imbrication de plus en plus étroite des pays et des peuples du monde. Cette interpénétration est en principe un bienfait parce qu'elle offre de grandes opportunités. Mais le PS doit malheureusement constater que les néolibéraux sont parvenus à dévoyer la mondialisation au profit exclusif des puissants et des privilégiés, groupes transnationaux et instituts financiers en tête. Au lieu de réduire la pauvreté et de renforcer la durabilité écologique et politique, la mondialisation a creusé le fossé entre riches et pauvres, l'environnement continue d'être exploité de manière éhontée malgré toutes les bonnes intentions et les structures démocratiques de nombreux pays du Sud et de l'Est sont faibles, voire inexistantes. Les premières victimes en sont les femmes, les enfants et les jeunes. Ce type de mondialisation jette aujourd'hui des milliers de personnes sur les chemins de l'exode.

Le PS est convaincu que la mondialisation aux frais des plus pauvres a été encouragée par des décisions politiques. C'est donc à la politique de transformer la mondialisation pour qu'elle profite à tous les humains. Il faut mondialiser non seulement l'économie mais aussi la politique pour que la justice sociale, la durabilité écologique et la démocratie soient renforcées et que l'on vienne enfin à bout de la pauvreté. L'implication du monde entier dans la prise de décision politique à égalité de droit et le rééquilibrage entre le Nord et le Sud sont plus que jamais nécessaires. Le PS présente les outils permettant de mettre la mondialisation au service de toute l'humanité de manière sociale et écologique.

Les positions du PS :

1. La Suisse doit militer pour des institutions planétaires capables de s'imposer ainsi que pour des traités universels à même d'équilibrer les intérêts entre les pays riches et puissants et les pays pauvres et faibles. Les régulations multilatérales doivent primer clairement sur les négociations bilatérales.
2. Une mondialisation sociale nécessite un renforcement du rôle de l'ONU. La Suisse doit s'engager pour la transformation du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en conseil habilité à donner des directives et à prendre des décisions pour la sécurité économique, sociale et écologique.
3. Des réformes institutionnelles s'imposent dans des institutions mondiales telles que l'OMC, l'ONU, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin d'introduire plus de transparence et de démocratie tout en donnant plus d'influence aux pays faibles (capacity building).
4. Le round de Doha de l'OMC doit devenir un round de développement comme cela avait été annoncé. C'est indispensable en particulier dans l'optique de l'objectif du millénaire de l'ONU qui est de réduire de moitié la proportion des gens vivant dans la misère absolue et connaissant la famine à l'horizon 2015. L'Organisation mondiale du commerce ne doit plus être une organisation indépendante, mais une structure rattachée aux Nations Unies. Son action doit s'intégrer dans le cadre de la politique menée par l'ONU. La Suisse doit s'engager en faveur de concessions unilatérales et sans conditions envers les pays les plus pauvres, et à soutenir ces pays dans la réalisation de normes sociales et écologiques minimales.
5. Il faut renforcer l'apprentissage institutionnel au sein de l'OMC. En outre, l'effet des décisions de l'OMC sur les femmes, les enfants, la pauvreté et l'écologie doit être régulièrement évalué et pris en compte pour de nouvelles décisions, notamment dans les pays en voie de développement.

6. Le dumping social et environnemental ne doit plus représenter un avantage concurrentiel sur le marché mondial. Des réglementations multilatérales doivent fixer un cadre clair à l'économie en vue de rendre l'ordre économique mondial plus équitable, d'imposer des normes sociales minimales et d'ainsi protéger efficacement l'environnement. La Suisse doit militer pour que les directives sociales de l'Organisation internationale du travail et que les directives environnementales soient appliquées au droit du commerce.

7. Des normes contraignantes contre l'exploitation des femmes sur le marché du travail sont primordiales. La Suisse doit militer pour que des directives ad hoc telles que les directives de l'UE pour l'égalité homme-femme, la convention des Nations Unies contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les décisions de la conférence mondiale des femmes des Nations Unies, plus particulièrement les recommandations du « Plan d'action de Pékin » continuent d'être mises en œuvre et développées.

8. La Suisse doit militer pour une révision de l'accord de l'OMC sur l'agriculture de manière à garantir également le droit à la sécurité alimentaire pour les pays du Sud. La Suisse doit offrir aux 49 pays les moins développés un accès complet à son marché agricole, alléger les règles sur l'origine pour ces pays et abaisser les barrières douanières pour les produits agricoles transformés afin qu'ils puissent développer leur propre industrie agroalimentaire.

9. Dans un souci de développement, l'OMC doit donner aux pays du tiers-monde la possibilité de protéger temporairement les industries émergentes par des mesures restrictives sur les échanges (par ex. par des droits de douane industriels). Les pays les plus pauvres doivent en même temps bénéficier d'un accès privilégié aux marchés des Etats riches : une ouverture asymétrique du marché est nécessaire pour leurs produits.

10. Puisque l'AGCS recèle un grand risque de libéralisations, le PS Suisse s'engage afin que, dans le cadre de l'AGCS, le Conseil fédéral et le Parlement ne prennent aucun engagement qui remette en question d'une façon ou d'une autre le service public dans le monde. Les négociations sur l'AGCS ne doivent en aucun cas aboutir à une réduction du service public ! En outre, la Suisse doit s'engager dans ce cadre en faveur de clauses de protection en faveur du développement, afin que les pays en développement puissent développer leur propre secteur des services et se protéger contre les pratiques nuisibles des entreprises transnationales ou multinationales. Par le biais d'une forte régulation multilatérale du commerce des services, il faut viser à préserver le service public, à respecter les exigences du développement et à protéger efficacement les plus faibles contre les plus forts sur le marché mondial

11. S'agissant de la modification des l'accord ADPIC, la Suisse doit s'engager dans le sens suivant :
    a. Les pays du sud doivent obtenir le droit d'aménager leur législation sur les brevets de manière à tenir compte de leur propre degré de développement économique ;
    b. Les couches les plus pauvres de la population doivent être assurées d'un accès constant à des médicaments bon marché, en particulier pour le SIDA ;
    c. Le brevetage d'organismes vivants, y compris les semences, doit être exclu.

12. En cas de crises financières, il faut aussi rappeler ses devoirs au secteur privé. En cas de crises de liquidité, il doit être empêché par des lignes de crédits d'enlever unilatéralement des moyens. De même, il doit, en tant qu'utilisateur du système financier international, supporter une partie des risques et ne pas laisser les pertes aux seuls pouvoirs publics.

13. Redonner à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) l'indépendance qu'elle a perdue au profit d'intérêts économiques et d'impératifs militaro-technocratiques. Abolir les

liens de subordination malsains entre l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence Internationale pour l'Énergie Atomique (AEIA) sur toutes les questions de santé liées aux rayonnements ionisants (minimisation des effets de Tchernobyl, question de l'uranium appauvri, etc.).

Pour plus d'informations, consulter :

« Thèses sur l'OMC », approuvées par le groupe socialiste le 3 octobre 2005,
A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/DIV/2005-10-03_WTO-SP-Thesen_f.pdf

« Globalisation de la justice ». Plateforme du PS Suisse, approuvée par le Comité directeur le 7 janvier 2003
A télécharger sous : *http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/Globalisierungsplattform.pdf*

« Un travail décent pour toutes et tous – pour une mondialisation sociale ». Papier de position et interventions parlamentaires, approuvées par le groupe socialiste le 3 octobre 2006, *A télécharger sous :*
http://al.sp-ps.ch/data/DIV/Medienkonferenzen/061011_Decent%20work/061011_SP-Schweiz_Decent-work_frz.pdf
http://al.sp-ps.ch/data/DIV/Medienkonferenzen/061011_Decent%20work/061011_Interventions.pdf

2. Politique de développement

Pour le dépassement de la pauvreté, de l'évasion fiscale et de la fuite des capitaux

Plus d'un milliard d'humains vivent dans une misère totale. La faim et de la malnutrition font plus de morts que le SIDA, le paludisme et la tuberculose réunis. La faim fait aussi environ 1000 fois plus de victimes que toutes les guerres. Le processus de la fonte de la calotte polaire et des glaciers, ainsi que des changements climatiques qui engendreront des conséquences extrêmement lourdes dans le monde, sur l'environnement, l'économie et le tissu social avec peut-être des répercussions catastrophiques, est en marche. Au sommet du millénaire de l'ONU qui s'est tenu à New York et au sommet sur le développement durable de Johannesburg, tous se sont accordés pour reconnaître que l'avenir des pays riches est menacé si l'économie et la politique ne réagissent pas face aux défis mondiaux, aux dangers et aux travers de la mondialisation. Le monde ne peut devenir plus sûr et plus paisible que si les objectifs du millénaire - principalement celui de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 - la protection de notre environnement et la répartition équitable des ressources naturelles rares, sont réellement concrétisés.

Le monde est devenu un système d'interdépendance. La prospérité, la sécurité et la démocratie en Europe et en Suisse dépendent de plus en plus de processus mondiaux. La Suisse arrive largement en tête dans l'économie mondialisée. Si elle n'investit pas massivement dans la solidarité internationale et dans la politique mondiale de lutte contre la pauvreté, en faveur d'une plus grande justice sociale et d'une atténuation efficace des changements climatiques, la Suisse mettra en jeu sa crédibilité en matière de politique étrangère et risque, à long terme, d'ébranler les fondements de sa propre prospérité, de sa sécurité et de sa démocratie.

Le PS exige donc à la fois un renforcement massif de la coopération au développement, l'annulation durable de l'endettement international des Etats les plus pauvres, des instruments novateurs pour financer le développement et une plus grande cohérence dans les relations économiques avec l'étranger.

Les positions du PS :

1. La Suisse doit augmenter les fonds publics alloués à l'aide au développement à 0,7% du Revenu national brut (RNB) d'ici 2010 et à 1,0% d'ici 2015 (le pourcentage dans les années 2006 et 2007 résultant de combines statistiques est de 0.40 %).
2. La Suisse doit contribuer de manière constructive à la mise en place internationale d'instruments novateurs pour financer le développement. Il faut instaurer une taxe sur le kérosène et sur les billets d'avion, de même qu'une taxe sur les transactions en devises étrangères et sur les transactions spéculatives à court terme : ces instruments directeurs pourraient stabiliser les marchés financiers internationaux tout en générant des moyens supplémentaires pour financer des besoins mondiaux.
3. La coopération de la Suisse au développement doit apporter une contribution d'un haut niveau de qualité à la poursuite des objectifs du millénaire, renforcer la bonne gouvernance et la participation démocratique de la société civile, et s'atteler à venir à bout de la violence et à promouvoir la paix. Elle consiste surtout en des programmes qui misent sur le rôle économique déterminant des femmes et qui combattent la discrimination et l'exploitation, ancrées dans la société, des femmes et des enfants.
4. Les pays émergents doivent être libérés du fardeau de leur surendettement pour pouvoir affecter davantage de moyens financiers à la lutte contre la pauvreté. La Suisse doit s'engager en faveur d'une réduction durable de la dette et d'une politique de dé-

veloppement qui réduise la dépendance des pays émergents de sources de financement externes. Le processus de désendettement doit être conçu de manière à promouvoir, dans les pays concernés, la démocratisation et la bonne gouvernance en faveur de plus de justice sociale, de la paix et de la responsabilité écologique.

5. Le Conseil Fédéral doit s'engager une nouvelle fois pour la création d'une procédure d'insolvabilité internationale qui offre aux pays surendettés une protection contre leurs créanciers puissants et leur garantisse une capacité d'action propre.
6. Sur la scène internationale, la Suisse doit collaborer d'une manière constructive à l'élaboration d'instruments efficaces contre l'évasion fiscale et la fuite des capitaux, renoncer à distinguer la soustraction d'impôt de la fraude fiscale et accorder l'entraide administrative tout en maintenant la protection du droit à la sphère privée, même dans des cas d'évasion et de soustraction fiscale.
7. Les pays émergeants et les pays en voie de développement doivent avoir la possibilité, au moins temporairement, d'instaurer ou de maintenir des limitations à la libre circulation des capitaux.
8. La Suisse doit militer au sein de la banque mondiale pour que celle-ci cible des résultats et vérifie l'efficacité de son travail par un contrôle-qualité rigoureux et par l'évaluation de son action en utilisant le système cible défini: Atteindre les objectifs de développement du millénaire, en particulier réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, lutter contre la destruction de l'environnement, appliquer et mieux définir les normes sociales et environnementales, imposer l'égalité des sexes et lutter contre la corruption à la banque mondiale et dans les Etats bénéficiaires. Pour atteindre ces objectifs, il faut d'ailleurs créer des instances de recours indépendantes.
9. La Suisse doit prendre une part active dans l'application des propositions de l'OCDE en faveur d'une réforme fiscale écologique profitable au développement durable et à la réduction de la pauvreté.
10. Les programmes de la banque mondiale visant à privatiser la distribution de l'eau cherchent davantage à générer des profits pour les entreprises concernées qu'à assurer une distribution de base d'un bien public et doivent donc être stoppés.
11. La Suisse doit s'engager pour que le Fonds monétaire international (FMI) :
    a. procède à une démocratisation de ses structures dirigeantes et garantisse ainsi une influence équivalente des pays en développement ;
    b. introduise une procédure internationale d'insolvabilité ;
    c. trouve une solution juste au problème des dettes illégales accumulées par les dictatures ;
    d. s'engage pour la prévention efficace des crises financières, notamment en freinant les risques des flux financiers internationaux terriblement volatiles ; et
    e. combatte la concurrence fiscale débridée.
12. La Suisse doit s'engager pour que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) renoncent à imposer des programmes de réformes structurelles comme condition au maintien des crédits, réformes qui obligent ces pays à procéder à des libéralisations, des privatisations et des coupes sombres dans le domaine social.

Pour plus d'informations, consulter :

« Solidarité internationale à rude épreuve », communiqué du groupe socialiste du 19 février 2005, à télécharger sous : http://www.sp-ps.ch/medien/medienmitteilungen/communiques_detail.htm?view_Communiques_OID=313

« Globalisation de la justice ». Plateforme du PS Suisse, approuvée par le Comité directeur le 7 janvier 2003, à t*élécharger sous :*
http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/Globalisierungsplattform.pdf

3. Développement économique durable

Allier croissance économique et transformation écologique

Les années de faible croissance entre 1990 et 2004 ont posé de nombreux problèmes à la Suisse : chômage trop important, trop peu de cotisations pour les assurances sociales, intégration insuffisante des femmes à la vie professionnelle. La demande intérieure est restée faible malgré une productivité en hausse. Les revenus disponibles ont stagné. Les pouvoirs publics ont accentué la pression vers plus économies.

La croissance qui a repris depuis 2004 doit être consolidée par une politique économique qui soit durable à la fois économiquement, socialement et écologiquement.

Sur le plan économique: le plein-emploi n'est pas possible sans une croissance vigoureuse. Les chances de croissance peuvent être renforcées par l'innovation et le renforcement de la demande intérieure. C'est en luttant contre l'îlot de vie chère caractérisant la Suisse qu'on améliore le pouvoir d'achat. Les droits des consommateurs doivent être améliorés. La réalisation de l'égalité, avant tout sur les salaires qui diffèrent encore en fonction du sexe, ouvre de nouvelles perspectives de croissance.

Sur le plan social : le financement des assurances sociales exige une augmentation de la masse salariale. L'égalité des chances sera plus facile à imposer. Il faut s'attaquer plus résolument aux problèmes de répartition. Cela commence par une répartition plus équitable des gains de productivité. Le capital doit lâcher du lest : après des années de stagnation des salaires, une plus grande part doit revenir aux salarié-e-s, avant tout sous forme d'augmentation de salaire. La guerre sera déclarée à la cupidité de plus en plus excessive des managers. Les disparités salariales sont en effet une bombe à retardement pour la paix sociale en Suisse.

Sur le plan écologique: la transformation écologique pourra être combinée avec une politique de croissance et être accélérée. Une politique de croissance responsable doit aller de pair avec des progrès dans l'économie des ressources (énergie, matières premières). Les possibilités techniques existent, notamment dans le domaine de l'énergie. La volonté politique pour une intervention dirigiste fait toutefois défaut. Inversement, une croissance nulle n'est pas automatiquement garante d'une meilleure qualité environnementale, comme le démontre la stagnation de la décennie passée. L'association entre l'objectif de croissance et des objectifs écologiques est un élément déterminant. Nous avons besoin d'autres étalons que le produit intérieur brut (PIB) pour mesurer ce développement durable.

Le PS Suisse aspire à une plus forte croissance, génératrice d'emplois, avec un partage plus équitable des richesses, et alliée à la transformation écologique. Il faut renforcer le pouvoir d'achat des ménages suisses pour relancer la demande intérieure. Une politique économique qui impose l'application de nouvelles techniques environnementales, qui réduise la consommation de ressources et qui accroisse l'efficacité énergétique favorise la croissance.

Les positions du PS :

1. La croissance, au sens traditionnel des indicateurs macro-économiques tels que PNB et PIB, est une notion dépassée et incohérente puisqu'elle n'est pas compatible avec le concept de développement durable. Il faut définir des indicateurs capables de tenir compte des aspects environnementaux et sociaux, et d'intégrer la notion de croissance différenciée. Le caractère durable du développement économique doit devenir vérifiable grâce à de nouvelles méthodes d'évaluation (par exemple avec le « Simplified index for Sustainable Economic Welfare – SISEW », facile à appliquer).

2. En ce qui concerne les indicateurs traditionnels, une croissance économique de 2 à 3% du PIB dans le cadre d'un développement durable demeure l'un des objectifs politico-économiques primordiaux du PS.
3. Pour renforcer la demande intérieure, il faut accroître les revenus disponibles des ménages privés. Outre de meilleurs salaires et des rentes garanties, il faut décharger les revenus inférieurs et moyens sur le plan des primes d'assurance maladie. C'est aussi par le combat contre les prix surfaits et par la baisse des prix du logement qu'il faut renforcer le pouvoir d'achat de la population.
4. Les dépenses publiques sont un pilier important de la demande et de l'emploi. Les salaires des services publics doivent constituer des références exemplaires pour l'économie privée, avec de bons salaires au plan horizontal et la modération au sommet et l'égalité salariale entre hommes et femmes. La politique d'investissement doit avoir un effet anticyclique. L'Etat doit investir des montants supérieurs à la moyenne dans la formation, la recherche et l'innovation parce que ce sont eux, les moteurs de la croissance.
5. Les femmes doivent pouvoir exercer plus de travail lucratif. La compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle et des conditions de travail respectueuses de l'égalité sont une nécessité. Les hommes doivent eux aussi avoir la possibilité et saisir cette possibilité de s'engager dans les activités familiales.
6. Le droit des consommateurs à l'information, à la transparence et à la représentation dans les processus politiques doit être garanti.
7. La protection de la santé et contre la tromperie ainsi que le droit de recours des associations doivent être développés. Les droits des consommateurs dans les domaines de la sécurité des produits, de la garantie, de l'obligation de déclarer, de l'assurance, de la protection des investisseurs et dans le droit d'achat doivent être réglés au niveau européen.
8. Pour lutter contre la Suisse îlot de vie chère, il faut autoriser les importations parallèles de produits protégés par des brevets en provenance de l'espace européen et éliminer les entraves techniques au commerce par une large reconnaissance du principe du Cassis de Dijon.
9. Les salaires des grands dirigeants des entreprises ouvertes au public doivent être fixés de manière démocratique et selon une fourchette correspondant au maximum à dix fois le salaire le plus bas dans l'entreprise.
10. L'utilisation plus efficace de l'énergie (processus de production, rénovations, isolation) et la promotion ciblée des énergies alternatives dynamisent, elles aussi, la croissance et l'emploi. En terme d'économie des ressources, imposer des objectifs clairs est une nécessité.

Pour plus d'informations, consulter :

Nouveau programme économique du PS suisse, du 24 juin 2006. A télécharger sous :

http://al.sp-ps.ch/data/Wirtschaftskonzept/2006-09-14_Wirtschaftskonzept_def_f.pdf

4. Marché du travail et mutation structurelle

Le plein-emploi reste la priorité absolue

Le chômage est insupportable pour les personnes concernées et constitue un gaspillage de ressources du point de vue économique. Le chômage des jeunes est particulièrement grave. Si les jeunes ne parviennent pas à passer de l'école au monde du travail en fin de formation, la facture sera salée à long terme. La lutte contre le chômage des jeunes est une préoccupation primordiale. Les employeurs doivent être mis à contribution dans ce domaine. Le plein-emploi requiert aussi une nouvelle répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les sexes. Parmi les méthodes pour une meilleure répartition du travail, on peut envisager la multiplication des postes à temps partiel pour les hommes et les femmes (notamment dans les fonctions dirigeantes), la réduction de la durée hebdomadaire de travail et/ou de la durée de travail sur toute la vie.

Le fait d'exclure la main d'œuvre de plus de 55 ans du processus de travail est une politique à courte vue. En effet, une pénurie de main d'œuvre nous guette dans quelques années en raison de l'évolution démographique. Nous paierons un jour le prix de l'exclusion anticipée forcée de la vie professionnelle. Il faut assouplir l'âge de la retraite dans les deux sens. Une personne qui ne peut plus travailler doit pouvoir prendre sa retraite plus tôt dans des conditions correctes. Dans le même temps, il faut améliorer les conditions de travail des salarié-e-s âgé-e-s pour leur permettre de travailler plus longtemps.

La mutation structurelle a profondément marqué le marché du travail. Les places de travail ne sont plus garanties. L'économie ne se sent plus tenue au principe du plein-emploi. Les exigences professionnelles augmentent. De nouvelles professions apparaissent. Les différences entre les régions se creusent. Les régions périphériques ont souvent de la peine à suivre. Les sites sont soumis à une forte concurrence. Les petites et moyennes entreprises ont davantage de difficultés à financer leurs investissements. Le capital-risque coûte cher.

La Suisse a besoin d'une politique active de la formation et de la recherche pour rendre cette mutation structurelle socialement acceptable. En effet, sans une main d'œuvre très bien formée, l'économie suisse ne pourra pas conserver son avance technologique sur le marché mondial. Les personnes dont la formation professionnelle est obsolète ou qui perdent leur emploi doivent être aidées dans leur recyclage et dans la recherche de travail.

L'innovation technologique se nourrit d'un intense transfert de savoir entre les universités et l'économie. La mise sur pied de nouvelles entreprises axées sur la technologie requiert de bonnes conditions cadres. Il est ainsi judicieux de lier directement la promotion de l'innovation à la politique régionale. Il faut placer les technologies environnementales au sens large, les innovations pour lesquelles un haut « rendement » sociétal s'oppose à une rentabilité trop faible pour l'économie privée, au cœur de la politique de la technologie. La balle est dans le camp de l'Etat sur ce point.

Les incertitudes de la mutation structurelle doivent impérativement être compensées par la sécurité d'une assurance-chômage bien conçue. Elle doit garantir aux personnes concernées que la perte d'un emploi ne sera pas synonyme d'un désastre économique générateur de ségrégation sociale et entravant le retour dans le monde du travail.

Pour le PS, toute personne doit être en mesure d'assurer sa subsistance par son activité professionnelle. Le plein-emploi doit redevenir l'objectif affiché de la politique et de l'économie. Une meilleure répartition du travail rémunéré et non rémunéré joue également un rôle important en matière de politique de l'emploi. L'Etat doit aider les jeunes à réussir leur entrée dans la vie professionnelle. Les sans-emploi d'un certain âge doivent de nouveau avoir plus de chances sur le marché du travail, ne serait-ce qu'en raison de l'évolution démographique. Il faut mettre fin à la prati-

que des salaires pressurés d'un côté et aux excès simultanés des salaires des dirigeants des grandes multinationales de l'autre.

La mutation structurelle économique ne doit pas être bloquée mais activement accompagnée. Il faut en premier lieu investir dans le capital humain (meilleure formation, plus forte intégration) et dans le capital environnemental (consommation réduite, meilleure efficacité énergétique). Nous devrons nous battre pour y parvenir. Par une offensive éducative et un fonds pour l'adaptation aux changements structurels, le PS veut faire en sorte que la mutation structurelle soit supportable sur le plan social et régional.

Les positions du PS :

1. Tout-e jeune doit pouvoir suivre une formation après la scolarité obligatoire. Quiconque ne trouve pas d'emploi à l'issue de sa formation doit quand même pouvoir accéder à la vie professionnelle. Ce sont avant tout les entreprises qui ne forment pas d'apprenti-e-s qui doivent être obligées d'offrir des stages aux débutant-e-s de la vie professionnelle.
2. Le plein-emploi ne peut pas se réaliser par le biais d'une sous-enchère salariale, de contrats de travail précaires ou par des détériorations des conditions de travail. Les conventions collectives de travail doivent s'étendre simultanément à la réalisation de l'objectif du plein emploi.
3. Le monde du travail doit se moderniser. Des coupures dans la vie professionnelle doivent être possibles sans risquer la perte de l'emploi. Les entreprises doivent élaborer des mesures pour encourager le travail à temps partiel des hommes, notamment dans les fonctions dirigeantes. Il est tout aussi important que les entreprises élaborent des programmes et des conditions cadre ayant comme objectif d'augmenter la proportion des femmes au sein des cadres. À défaut, il faudra légiférer.
4. Les salarié-e-s âgés doivent pouvoir réduire leur taux d'occupation sans mettre leur prévoyance vieillesse en péril.
5. Les mesures en direction du marché du travail de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité et de l'aide sociale doivent viser une réinsertion durable sur le marché du travail. La période de chômage doit être mise à profit pour des formations qualifiantes ciblées.
6. Les salaires doivent garantir l'existence. Il faut pour cela des conventions collectives de travail avec des salaires minimaux obligatoires dans toutes les branches économiques, en particulier dans tous les domaines caractérisés par des conditions de travail précaires dont par exemple les transports, le commerce de détail, le nettoyage, la gastronomie ou l'agriculture.
7. Un second marché du travail (programmes d'emploi, par exemple) pourra être soutenu dans les secteurs proches du premier marché du travail, en vue de favoriser en priorité l'intégration. Dans de telles conditions, des subventions salariales peuvent se justifier.
8. L'amélioration de la formation, du domaine préscolaire à l'apprentissage à vie en passant par les instituts universitaires, constitue le meilleur moyen de venir à bout de la mutation structurelle. Il faut pour cela davantage d'investissements dans la formation et d'égalité de chances pour l'accès à la formation.
9. Toutes les personnes actives doivent avoir le droit à un congé de formation continue payé d'au moins cinq jours par an. Face aux formations continues de plus en plus coûteuses, il faut verser aux élèves des aides financières dont les effets sont plus ciblés que les déductions fiscales (bons de formation continue). Il faut garantir l'égalité des droits des femmes dans l'accès à la formation continue.

10. Le transfert de savoir entre les instituts universitaires et l'économie doit être considérablement intensifié. Un « Fonds pour l'innovation et la mutation structurelle » doit encourager la difficile transition entre la recherche-développement et la production dans les nouvelles petites entreprises qui se créent. Ceci permettra d'atteindre aussi des effets de politique régionale.
11. Le secteur financier de l'économie publique (banques cantonales, banques coopératives, Postfinance) doit être renforcé pour faire contrepoids aux banques privées afin de garantir à long terme des conditions de crédit équitables pour les petites et moyennes entreprises.

5. Politique régionale, tourisme et agriculture

La durabilité, facteur de succès

La politique régionale appliquée jusqu'à présent a aidé les régions structurellement faibles à développer des infrastructures de base efficaces pour la population et l'économie. Il faudra à l'avenir concentrer davantage les moyens de la politique régionale sur la sauvegarde et la création d'emplois. L'Etat peut favoriser la formation d'entreprises innovantes, leur regroupement en chaînes et de meilleures liaisons entre les régions structurellement faibles et les centres économiques importants.

Ainsi, le tourisme est un facteur économique majeur pour de nombreuses régions. Ce secteur est en transformation depuis de nombreuses années et est confronté à une forte concurrence internationale. Le respect de l'environnement doit par conséquent être un leitmotiv pour le tourisme suisse. L'Etat doit soutenir financièrement la mutation structurelle en facilitant les réorganisations des entreprises innovantes, en aidant la branche dans la formation de son personnel et en imposant plus de coopération dans le marketing. Les fonds nécessaires doivent être générés à travers l'abolition du taux spécial de TVA pour les nuitées. La lutte contre le niveau élevé des prix en Suisse allègera les charges des entreprises touristiques. Le tourisme et l'agriculture pourront réaliser davantage de projets communs dans les régions montagneuses car ces deux secteurs ont à long terme besoin d'un développement durable.

L'agriculture suisse a un avenir sous forme d'agriculture productrice. Elle a toutes ses chances si elle continue de miser sur la qualité des produits et sur l'écologie des méthodes de production. Devant l'ouverture croissante des marchés, elle doit convaincre les consommateurs de Suisse mais aussi de plus en plus à l'étranger que ses produits sont meilleurs que ceux de la concurrence. Les prix des producteurs doivent être amenés à un niveau concurrentiel au niveau européen. Outre l'amélioration de l'efficacité, il faut donner la priorité à la réduction des coûts d'achat en autorisant les importations parallèles. (Pour pouvoir bénéficier aux consommateurs, les prix des producteurs plus bas ne doivent pas être absorbés par les branches en amont et en aval). L'allègement des règles en termes d'écologie et de respect des animaux serait une erreur car elle priverait l'agriculture suisse de son principal atout. Outre la production, l'agriculture joue un rôle essentiel dans la biodiversité et la protection des paysages. L'Etat doit l'indemniser de manière équitable par le biais de paiements directs pour qu'elle remplisse ce rôle.

Le PS aspire à une réorientation de la politique régionale dans deux directions : les outils doivent se concentrer sur la préservation et la création d'emplois tandis que les projets doivent davantage prendre en compte le respect de l'environnement. La promotion du tourisme doit se traduire en premier lieu par la promotion de l'innovation et de la formation continue. En outre, l'agriculture a besoin d'une mutation structurelle continue et respectueuse des principes sociaux qui doit aller de pair avec des efforts accrus en termes d'écologie et de respect des animaux ainsi qu'avec une ouverture progressive du marché agricole. L'agriculture doit jouer un rôle plus important dans la transformation économique (« de l'agriculteur au gestionnaire d'énergie »). Les produits de haute qualité de l'agriculture suisse ont une chance de succès sur les marchés étrangers qu'il faut saisir.

Les positions du PS :

1. La politique régionale suisse doit systématiquement jouer la carte des incitations à l'innovation. Une meilleure coordination de la promotion économique des cantons s'impose. Les efforts cantonaux pour attirer de nouvelles entreprises doivent être coordonnés au plan national.

2. Les outils de promotion économique doivent empêcher un renforcement de la concurrence fiscale entre les cantons. Les entreprises existantes ne doivent pas être défavorisées par des facilités disproportionnées accordées aux nouvelles implantations.
3. Pour une politique du tourisme axée sur la qualité, il faut restructurer la branche en profondeur, encourager les projets touristiques alternatifs et respectueux de l'environnement, professionnaliser la gestion et susciter davantage de coopération entre les centres touristiques.
4. Le personnel au service du tourisme doit bénéficier d'une convention collective de travail qui attire une main d'œuvre bien qualifiée grâce à des conditions de travail attrayantes, ainsi que d'une offensive de formation continue.
5. Le taux de TVA spécial sur les prestations d'hébergement doit être aboli. Cela permettra de dégager des fonds pour une affectation ciblée des moyens publics.
6. La mutation structurelle de l'agriculture doit se poursuivre. Avec 3% environ de cessations d'activité, elle est socialement acceptable.
7. Une déréglementation aux frais de l'écologie et du respect des animaux serait inacceptable et entraînerait une suppression des paiements directs.
8. Dans le cadre des paiements directs, nous devons assister à un report des contributions générales sur les contributions écologiques. Le système des paiements directs doit davantage tenir compte des effets écologiques obtenus que des normes et devenir ainsi un système d'incitation aux performances écologiques particulières.
9. Le report des mesures de soutien au marché sur les paiements directs soumis à des conditions écologiques doit se poursuivre.
10. Le marché agricole suisse doit continuer de s'ouvrir progressivement. Un accord agricole avec l'UE peut être une chance pour l'agriculture suisse. Les accords dans le cadre de l'OMC ne doivent pas compromettre les réformes pour une mutation structurelle socialement acceptable de l'agriculture suisse. La Suisse doit s'engager en faveur de normes sociales et écologiques au sein de l'OMC.

6. Transparence et démocratie dans l'économie

Un nouvel élan pour la participation dans l'économie

La Suisse ne connaît pas de réelle participation des salarié-e-s. Les droits découlant de la Loi sur la participation sont quasi-symboliques. Dans les organes de surveillance des caisses de retraite, la représentation des salarié-e-s est neutralisée par les employeurs. L'amélioration de la démocratie économique permet de sauvegarder les emplois. Ainsi, la garantie de la pérennité de « leur » entreprise répond aux intérêts fondamentaux des salarié-e-s. Leurs possibilités de changer d'emploi ou de domicile sont en effet bien plus limitées que celles des capitaines d'industrie. Bien souvent, leur existence dépend d'un site ou d'une entreprise. Le coût induit par les licenciements et les fermetures d'entreprises est assumé par les salarié-e-s concernés et la société mais nullement par les grands dirigeants.

Même si à peine le quart de la population possède des actions, la plupart des salarié-e-s sont actionnaires de manière indirecte par le biais des avoirs en titres de l'AVS et des caisses de retraite. Une meilleure transparence dans les entreprises et le renforcement des droits des actionnaires minoritaires, en particulier pour la fixation des salaires des dirigeants, servent aussi les intérêts des salarié-e-s. En effet, les salaires exorbitants des dirigeants ne sont pas déterminés par un marché mais par un petit cartel de chasseurs de têtes, de managers intéressés et d'administrateurs. La règle capitalistique élémentaire selon laquelle le propriétaire détermine la politique de l'entreprise n'a plus cours depuis bien longtemps dans les entreprises ouvertes au public parce que l'actionnariat est fragmenté. Ce sont les dirigeants employés qui font la loi ici et le rapport entre gestion et contrôle est totalement déséquilibré.

Le PS doit combattre de toutes ses forces les profiteurs dans les grands groupes multinationaux. Les règles visant à protéger les salariés ainsi que les actionnaires minoritaires des entreprises ouvertes au public doivent être renforcées. Nous avons besoin d'un nouvel élan pour une réelle participation ainsi que de règles plus contraignantes en matière de gouvernance d'entreprise. Ces deux processus doivent être combinés.

Les positions du PS :

1. La participation à la gestion doit être introduite dans les entreprises de plus de 100 emplois (nouvelle Loi sur les constitutions d'entreprises). Parallèlement les droits syndicaux doivent être renforcés et une protection efficace contre les licenciements des représentant-e-s du personnel doit être mise en place.
2. Il faut déléguer exclusivement des représentant-e-s des salarié-e-s dans les organes de surveillance des institutions LPP (caisses de retraite, fondations, fondations collectives).
3. Les émoluments des directions des entreprises ouvertes au public, des dirigeants et des conseils d'administration doivent être proportionnels à la prestation fournie ainsi qu'au développement de l'entreprise et aux autres salaires. Une fourchette maximale entre les salaires les plus élevés et les plus faibles d'une entreprise doit être définie. Elle ne doit en principe pas dépasser le facteur de 10 pour 1.
4. Les émoluments du Conseil d'administration et de la direction doivent être fixés par les propriétaires de l'entreprise lors de l'Assemblée générale et non dans les commissions d'indemnisation qui dépendent du Conseil d'administration.

5. Les « parachutes dorés » et indemnités de départ fixés par contrat pour les dirigeants doivent être déclarés nuls s'ils dépassent l'équivalent d'un an de salaire. Ils créent de fausses motivations.
6. La transparence des salaires et des conditions d'engagement constitue un important moyen de lutte contre les discriminations.
7. Les entreprises ouvertes au public et celles qui sont proches des pouvoirs publics doivent garantir la représentation des deux sexes dans leurs instances dirigeantes. Les deux sexes doivent être y représentés à hauteur d'au moins 40% dans les dix années à venir.
8. La transparence signifie aussi que le personnel, les consommateurs et les consommatrices ont un droit à l'information sur la politique stratégique menée par l'entreprise. (Où va l'argent du sponsoring ? Quelles sont les conditions de travail dans les établissements de l'entreprise à l'étranger ? Etc.)

7. Finances et fiscalité

Pour des finances publiques tournées vers l'avenir et une plus grande justice fiscale

La quote-part de l'Etat en Suisse, à savoir la part des dépenses publiques du produit intérieur brut (PIB), a augmenté durant les années 1990 entre autres à cause de la faible croissance et du fort chômage. Mais elle demeure faible en comparaison internationale. Or un Etat performant avec des infrastructures et des services de haut niveau constitue non seulement une réelle contrepartie des prélèvements fiscaux pour la population mais aussi un atout pour l'économie suisse. Vouloir réduire la quote-part d'Etat et démanteler l'Etat est antisocial et dessert l'économie. Cette politique d'économies aux motivations idéologiques entrave de plus en plus la liberté d'action de l'Etat. La fixation à courte vue sur un budget annuel équilibré empêche toute politique financière tournée vers l'avenir qui prépare le terrain à la croissance par des investissements et qui ait un effet stabilisateur par des dépenses en temps de crise.

La confiance de la population en l'Etat dépend d'un système fiscal transparent et équitable. En tolérant des failles dans le système, on mine la morale fiscale. Toutes les composantes du revenu et du patrimoine doivent être entièrement prises en compte. Tout le monde doit être imposé selon ses capacités économiques, quels que soient l'Etat civil, la forme du ménage, le mode de résidence, qu'il s'agisse d'employeurs ou de salarié-e-s. Plus l'assiette sera large, plus les taux d'imposition pourront être bas. La fiscalité de la Suisse est pour sa part faible en comparaison internationale. Seuls l'Australie, le Japon, les Etats-Unis et l'Irlande avaient des taux plus bas en 2003 (part des impôts et des cotisations sociales du PIB). Les entreprises payent peu d'impôts en comparaison européenne. Les revenus des salarié-e-s sont soumis à une imposition disproportionnée en Suisse. Il existe des inégalités flagrantes. Ceux qui, comme les grands dirigeants, perçoivent leur salaire sous forme d'actions et d'options sont systématiquement favorisés. Les petits épargnant-e-s doivent, quant à eux, entièrement soumettre les produits de leurs livrets d'épargne au fisc. Les revenus des capitaux privés échappent à l'impôt. L'abolition de l'impôt sur les successions pour les héritiers directs a créé un nouveau privilège fiscal qui favorise avant tout les riches. La renonciation à des recettes fiscales est souvent compensée avec des taxes et des redevances plus élevées. Or ce sont les revenus faibles et moyens qui sont les plus lourdement grevés par les taxes. Les disparités cantonales en matière de fiscalité sont trop importantes. La charge fiscale peut même varier de près d'un tiers au sein d'un même canton. La concurrence fiscale acharnée entre les cantons nuit à tout le monde.

Le PS revendique un budget d'Etat sain : Les dépenses et recettes publiques doivent s'équilibrer à long terme et être mises en adéquation avec la conjoncture. Une politique financière intelligente renforce le pouvoir d'achat de la population en cas de faible demande et constitue des réserves pour l'avenir en période de haute conjoncture. En procédant ainsi, on contribue davantage à des comptes équilibrés à long terme qu'en offrant des allègements fiscaux aux riches qui n'entraînent même pas d'accroissement des investissements. De plus, les réductions d'impôts pour les riches et les actionnaires s'opposent à un équilibrage durable des budgets. L'imposition en Suisse doit devenir plus juste, avec une meilleure prise en considération des capacités économiques, avec moins d'exceptions fiscales pour des certaines catégories sociales et avec une fiscalité régionale plus homogène qu'hétéroclite.

Les positions du PS :

1. Le PS revendique un Etat fort qui garantisse la justice sociale, qui soutienne activement la transformation écologique et qui crée les conditions d'une croissance durable avec un budget financier lui laissant une marge de manœuvre.
2. Le budget de la Confédération doit être équilibré d'ici 2010. Cela suppose une croissance d'au moins 1,5%. Sans cette croissance, le déficit structurel de la Confédération ne pourra pas être comblé.
3. Les dépenses doivent être gérées avec des priorités claires. Il faut vérifier périodiquement l'utilité de l'ensemble des tâches, subventions et allègements fiscaux. C'est un Etat efficace qui sert le mieux la population. Des réformes sont nécessaires dans l'administration, dans le domaine des soumissions et dans celui des subventions.
4. Les mesures politico-financières ont des répercussions différentes sur les hommes et les femmes. Il faut les mettre en évidence dans les budgets, les plans financiers et les programmes d'économies.
5. Une imposition indépendante de l'Etat civil met fin à l'inégalité de traitement entre couples mariés et en concubinat tout en favorisant une répartition équitable de l'activité professionnelle au sein du couple.
6. Toute forme de revenu, que ce soit le salaire, une rente, un héritage, des dividendes ou des revenus des capitaux, doit être prise en compte et imposée selon les capacités économiques des contribuables. Aucun avantage fiscal ne saurait être consenti pour les revenus de l'actionnariat. L'instauration d'un impôt sur les successions et les donations au niveau fédéral permet de renforcer l'équité fiscale.
7. La simplification souhaitable du système fiscal doit aussi amener plus de transparence dans les impôts sur les revenus, éliminer les failles dans le système et alléger les procédures sans pour autant rendre la TVA plus antisociale. Il ne saurait y avoir de réforme de la TVA sans taux réduit pour les denrées de base quotidiennes et sans exonérations fiscales socialement justifiées (loyers p. ex.).
8. Outre la taxe sur les émissions de CO_2, il faut relancer l'idée d'une réforme fiscale écologique. Les taxes incitatives ne doivent pas avoir d'impact sur la quote-part d'Etat.
9. Il faut abolir la distinction entre la soustraction d'impôt et la fraude fiscale. La soustraction d'impôt doit être combattue avec la même vigueur que la fraude fiscale. La tricherie est toujours de la tricherie !
10. La concurrence entre les cantons doit être limitée à un niveau supportable. Le tourisme d'évasion fiscale préjudiciable, que seules les personnes riches et mobiles peuvent se permettre, ne doit plus être payant. Le PS revendique par conséquent une harmonisation fiscale matérielle entre les cantons.

Pour plus d'informations, consulter :

Programme de politique fiscale du PS suisse (5 juillet 2005)

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/DIV/Medienkonferenzen/050705_Steuergerechtigkeit/050705_Steuerpolitischeskonzept.pdf

9 principes et 27 revendications du groupe PS pour plus d'équité fiscale (5 juillet 2005)

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/DIV/Medienkonferenzen/050705_Steuergerechtigkeit/050705_9_Grundsaetze_und_27_Forderungen_der_SP-Fraktion.pdf

8. Service public

Un service public performant contribue à améliorer la qualité de la vie et à surmonter l'exclusion sociale

Le service public désigne la couverture des besoins de la population en produits et services élémentaires sous la responsabilité de l'Etat. Une grande partie des citoyens et citoyennes dépend de cette solidarité de l'Etat aujourd'hui soumise à une pression croissante. Au cours des prochaines années, les missions des pouvoirs publics sont appelées à augmenter alors que leurs moyens financiers vont se réduire. Les cantons et les communes perdent leur marge de manœuvre politique. Une réduction des tâches de l'Etat entraîne cependant une redistribution au profit des plus aisés et affecte tout particulièrement les personnes économiquement fragiles. Les exigences de privatisation et de libéralisation de la mouvance néolibérale accentuent la pression exercée sur les prestataires du service public et provoquent une concurrence qui nuit aux travailleurs et aux travailleuses, aux consommateurs et aux consommatrices et à l'environnement.

Le PS s'engage en faveur d'un service public bien développé, maîtrisé et légitimé démocratiquement, qui offre des prestations à la pointe du progrès et dans les mêmes conditions à l'ensemble de la population et dans toutes les régions. Le service public et ses prestations sont cruciaux pour le PS, pour des raisons sociales, sociétales, politiques et écologiques. Le service public doit contribuer à l'égalité des chances et à la justice, en permettant à toutes et tous de faire partie intégrante de la société, de ses structures et de sa culture. C'est pourquoi les prestations du service public ne peuvent et ne doivent pas être axées exclusivement sur le marché. Elles nécessitent un financement solidaire assuré par tous les membres de la société en fonction de la capacité économique de chacun.

Les positions du PS

1. La Confédération et les cantons doivent garantir à la population l'égalité de traitement concernant la fourniture des biens et des prestations du service public dans des conditions socialement et économiquement acceptables, notamment dans les domaines de la formation, de la santé, de l'énergie, de la poste, des télécommunications, de l'eau et de la desserte par les transports publics.
2. Le PS s'oppose à d'autres privatisations et libéralisations. Les infrastructures appartiennent au domaine public.
3. L'organisation des prestations du service public doit être exemplaire en matière d'innovation, d'écologie, de formes d'offre, de conditions de travail (au moyen des CCT), d'opportunités de formation et de perfectionnement professionnels, d'apprentissage déclaré, d'organisation d'entreprise et d'égalité des femmes et des hommes. Il convient de proposer aux personnes peu qualifiées ou souffrant de handicaps des postes de travail avec salaire minimal garanti.
4. Il faut s'opposer à la privatisation des secteurs rentables. Les prestations du service public doivent être assurées par un financement solidaire sous forme de subventions, de financements croisés, de contributions indexées sur les revenus et le patrimoine ou de taxes de concession. L'unité des tarifs selon le « système des timbres » témoigne de la solidarité entre les différentes régions.
5. Les prestataires privés doivent s'engager au respect des conditions de travail usuelles dans la branche ou à la conclusion d'une CCT. Un devoir de formation doit s'appliquer

aux entreprises disposant d'une concession publique. La concurrence doit s'exercer sur la qualité et les prix et non sur les salaires et le dumping social.

6. Les pouvoirs publics doivent définir une stratégie de propriétaire dynamique pour toutes leurs entreprises. Il faut garantir une part de 40 % de femmes dans les instances dirigeantes supérieures (conseils d'administration).
7. Le PS rejette toute baisse de la limite du monopole pour la poste, voire une privatisation de la poste. Défini dans la loi sur la poste, le service universel avec un réseau d'agences attractif doit être maintenu en tant que service public postal. Les prestataires qui n'offrent pas de service postal universel doivent être obligés de contribuer à un fonds de compensation permettant à la Poste suisse de mieux financer le maintien de son réseau de bureaux de poste.
8. Les opérations de paiement doivent continuer à faire partie du service universel de la poste. Il faut créer une banque postale sous forme d'institution de droit public ou de société anonyme soumise à des dispositions juridiques spécifiques
9. En sa qualité de concessionnaire pour le service de base, Swisscom doit développer, pour le marché domestique, une stratégie garantissant les investissements dans des technologies de télécommunication d'avenir et à la pointe du progrès.
10. Il convient d'assurer à tous les ménages un accès abordable et performant à la téléphonie, à Internet, à la télévision et à la vidéo à la demande via le réseau fixe. Il faut garantir l'accès aux plus récentes technologies de l'information à toute la population et notamment aux personnes âgées et à celles qui vivent dans les régions périphériques.

Pour plus d'informations, consulter :

Le PS : parti du service public. Deux ans après Lugano. 24 août 2002

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-f/020824_ServicePublicTagung.pdf

Thèses du PS Suisse pour un service public fort et moderne. 14/15 octobre 2000.

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-f/ServicePublic2000.pdf

9. Famille

Une société qui assure un avenir aux familles

Les femmes et les hommes doivent pouvoir décider librement et le plus naturellement du monde de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. Il incombe à la politique et à la société de les soutenir autant que possible dans ce choix, ce qui est utile au plan économique dans la mesure où l'économie ne peut renoncer à l'importante main d'œuvre féminine.

L'apport intergénérationnel financier et culturel des familles à la société est important. Les familles supportent parallèlement des frais élevés, par la prise en charge de l'éducation des enfants, par exemple. La compensation de cet apport et de ces charges n'est pas suffisamment organisée en Suisse. Les familles sont de plus en plus nombreuses à devoir batailler financièrement. Les familles monoparentales sont particulièrement exposées à la détresse matérielle. En Suisse, les enfants constituent même désormais un risque de pauvreté.

Des offres en places d'accueil pour les enfants répondant aux besoins, de bonne qualité et abordables pour tous les parents, comme les crèches et les écoles de jour, sont à la base de la conciliation entre la famille et la vie professionnelle et constituent le fondement de la stabilité sociale dans la société de demain. Un mandat constitutionnel s'impose dans les plus brefs délais.

La compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale doit devenir une évidence. Le PS lutte pour un environnement social qui améliore l'égalité des chances des enfants et des jeunes. Les familles ont besoin d'un meilleur soutien financier. Il faut engager des mesures ciblées pour réduire le risque de pauvreté auquel les familles monoparentales sont exposées. Dans un pays prospère comme la Suisse, les enfants ne devraient pas représenter un risque de pauvreté. Pour le maintien de leur bien-être, les enfants sont dépendants de la protection de la société.

Les positions du PS

1. En matière de places d'accueil extrascolaire et extra-familiales dans les crèches, les familles de jour et les écoles de jour, nous avons besoin à l'échelle nationale d'une offre de qualité, adaptée aux besoins et abordable pour tous les parents. Il est nécessaire d'harmoniser les horaires scolaires et professionnels. Cette exigence doit être rendue obligatoire et mise en œuvre par un mandat constitutionnel.
2. Les entreprises tirent profit des crèches et doivent, à partir d'une certaine taille, contribuer au financement des places d'accueil des enfants.
3. La Suisse a besoin d'allocations pour enfants équitables et gérées efficacement. Le principe à appliquer est : « Un enfant, une allocation ».
4. Les familles doivent être soulagées au moyen d'une assurance maladie gratuite pour les enfants dans le cadre de l'initiative populaire « pour une caisse maladie unique et sociale ».
5. Il faut introduire des prestations complémentaires pour les familles modestes afin de lutter de manière ciblée contre la pauvreté. L'introduction de crédits d'impôts doit remplacer les déductions d'impôts, de manière à décharger de manière ciblée les familles à moyen et bas revenu.
6. Les réglementations relatives aux pensions alimentaires doivent être harmonisées dans toute la Suisse. La pratique actuelle concernant la compensation de la pré-

voyance en cas de divorce pénalise les femmes et doit par conséquent être améliorée en leur faveur.

7. Un congé parental payé et des congés payés pour soigner son enfant malade doivent être institués.
8. Les pères ont le désir et le devoir de partager la responsabilité de l'éducation de leurs enfants et du travail familial, d'où la nécessité de modèles de temps de travail favorisant une nouvelle répartition entre les tâches familiales et les tâches professionnelles.
9. Il faut promouvoir les offres de formation et de conseil destinées aux parents et les proposer sur l'ensemble du territoire.
10. Les familles ont besoin de logements à prix modérés et adaptés aux enfants ainsi que d'un environnement propice au développement des enfants.
11. L'augmentation des moyens alloués aux programmes d'intégration pour les enfants et les parents issus de familles immigrées est indispensable.
12. Le secteur de l'accueil des enfants doit être professionnalisé, ce qui nécessite une révision de l'ordonnance sur le placement des enfants ou la création d'une loi à part.

Pour plus d'informations, consulter :

- Compter avec des enfants. Concept de politique familiale du PS Suisse. Eté 2002
- Nouveau programme économique du PS Suisse. Juin 2006. Partie sécurité sociale.

10. Santé

Une médecine aux standards élevés restant accessible à toutes et tous à l'avenir

La Suisse possède un système de santé performant mais onéreux qui garantit à l'entier de la population l'accès à des soins médicaux d'excellente qualité. La santé publique revêt également une dimension économique. Le chiffre d'affaires annuel réalisé dans ce secteur offrant des milliers d'emplois et des opportunités de formation à de nombreuses personnes dépasse 50 milliards de CHF.

En Europe, seule la Suisse pratique dans le domaine de l'assurance maladie obligatoire le système des primes par tête antisociales qui grèvent jusqu'à la limite du supportable les familles et les assurés à moyen ou bas revenu en particulier. La concurrence entre assureurs et prestataires tant vantée lors de l'introduction de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) n'a eu aucun effet positif sur le pilotage et la maîtrise des coûts. Au lieu de mettre l'accent sur la gestion des coûts, les caisses ont pratiqué une sélection intensive des risques et fondé des caisses bon marché. Les coûts augmentent chaque année. Pour maîtriser les coûts, les recettes bourgeoises misent sur l'accroissement de la concurrence et la contraction du catalogue des prestations de base, ce qui charge davantage les ménages privés et favorise une médecine à deux vitesses.

Le PS lutte pour que toutes les catégories de la population aient accès à des prestations médicales et des soins de base d'excellente qualité. Il préconise un modèle dans lequel la santé (et notamment les soins de base) soit soumise à un contrôle démocratique en tant que composante essentielle du service public et bénéficie d'une gestion efficace et efficiente dans le cadre d'un système de financement social. Les principes de l'égalité de traitement et de la solidarité inscrits dans la Loi sur l'assurance maladie doivent être conservés. La maîtrise de l'évolution des coûts de santé doit procéder de mesures de pilotage des coûts et de réduction du prix des médicaments. Le PS rejette par principe tout assouplissement du principe de la territorialité obéissant à la devise « Plus de concurrence fait baisser les prix ». Le PS n'approuve le recours aux prestataires étrangers frontaliers qu'à condition que cela se traduise par l'optimisation de la qualité des soins de base dans une région et que le personnel concerné puisse bénéficier de la garantie de conditions de travail et de salaire équitables.

Les positions du PS :

1. Il faut remplacer le système des primes par tête antisociales par des primes fixées en fonction du revenu et de la fortune et mettre un terme à la concurrence entre les caisses, préjudiciable aux assurés. Le PS soutient par conséquent l'initiative populaire « pour une caisse maladie unique et sociale».
2. Les contributions fédérales et cantonales à la réduction des primes ne doivent pas diminuer. Bien au contraire : les cantons doivent aménager la réduction des primes de manière à décharger vraiment les ménages accablés par les primes par tête.
3. La maîtrise de l'évolution des coûts nécessite un train de mesures comme la suppression des surcapacités, le renforcement des compétences de pilotage et de planification des pouvoirs publics dans le secteur hospitalier aussi bien qu'ambulatoire, le gel des subventions publiques aux hôpitaux privés (à moins que ces derniers ne fournissent des prestations nécessaires à la garantie des services de base), l'approbation par le canton compétent de l'acquisition d'équipements médicaux high-tech dans les secteurs ambulatoire et hospitalier, et l'introduction du budget global dans le secteur ambulatoire.
4. Il faut mettre enfin en œuvre une planification coordonnée de la médecine de pointe par les cantons, faute de quoi la Confédération devra prendre en charge cette mission.

5. La Confédération, les cantons et le secteur privé s'impliquent financièrement et sur le plan des ressources pour soutenir une politique de prévention des pathologies, en particulier de celles qui sont susceptibles de survenir sur le lieu de travail ou comme conséquence de l'activité professionnelle.
6. Il s'agit de freiner l'augmentation du nombre des spécialistes, de promouvoir et de valoriser la médecine générale afin d'éviter toute pénurie de la prise en charge dans certaines régions, ce qui nécessite des mesures ciblées comme l'offre par les assureurs du modèle du médecin de famille sur tout le territoire, la promotion de réseaux de santé intégrés responsables du budget et des coûts et de programmes de garantie qualité.
7. Il est nécessaire de stopper le transfert des coûts de l'assurance de base aux ménages privés et cas échéant d'augmenter la part financée par les impôts.
8. Le catalogue des prestations de base reconnues par les caisses maladie doit englober les médecines complémentaires et il faut soutenir et encourager la recherche en la matière.
9. Il faut réduire les prix des médicaments au moyen d'un train de mesures.
10. Les cantons doivent veiller à ce que l'offre d'aide et de soins à domicile soit suffisante et de bonne qualité.
11. Les faut maintenir le principe du libre choix du médecin et éviter toute contraction du catalogue des prestations de base. Il s'agit d'engager et de soutenir à tous les échelons des mesures dans les domaines de la prévention, de al promotion de la santé et de l'éducation à la santé.
12. Il faut que la Confédération et les cantons promulguent une réglementation claire fixant des standards unifiés et contrôlables de la qualité des traitements et des soins pour l'ensemble des soins de longue durée, stationnaires ou ambulatoires. On pourra alors assurer un financement approprié fondé sur des critères uniformes de qualité. Les salaires du personnel des établissements médico-sociaux doivent correspondre aux salaires des employé-e-s des hôpitaux publics. Les conditions de la formation dans le secteur des professions de la santé doivent devenir plus attractives pour les jeunes gens, car dans ce domaine, en particulier dans les professions de la santé, il y a un grave manque de personnel qualifié bien formé. En outre, et spécialement pour les femmes, il faut des mesures ciblées d'encouragement en vue d'une bonne planification de carrière et de cursus.
13. Il y a lieu d'améliorer la protection souvent insuffisante des personnes souffrant de longue maladie par une assurance indemnités journalières réglementée à l'échelon national. L'Etat doit légiférer pour que toutes les personnes salariées en Suisse aient droit à une assurance indemnités journalières couvrant au moins 80% du salaire brut en cas de maladie.
14. Il ne faut pas permettre le brevetage du génome humain.

Pour plus d'informations, consulter :

- Réponses du PS à la procédure de consultation sur la réforme de LaMal en cours et sur l'assouplissement du principe de territorialité
- 05.3120 – Motion du groupe socialiste : Pouvoir d'achat et prix 6.Ramener les prix des médicaments au niveau européen
- Document de principe du PS Suisse sur l'initiative pour une caisse maladie unique et sociale. Décembre 2005
- Documentation de presse relative à la caisse maladie unique, conférence de presse du 2 mai 2006
- Nouveau concept économique du PS Suisse. Juin 2006. Partie Sécurité sociale.

11. Social

Un réseau dense de protection sociale

En Suisse, de nombreuses personnes continuent à passer au travers des mailles du filet social. Les attaques incessantes perpétrées par les milieux bourgeois contre ce système visent à l'érosion du principe de l'assurance par la réduction des prestations et à la réorientation de la protection sociale vers l'Etat providence. Les dépenses d'aide sociale augmentent, mais insuffisamment. Les bénéficiaires des prestations de sécurité sociale, notamment de l'AI et de l'aide sociale, sont stigmatisés comme des profiteurs potentiels, légitimant ainsi un système de contrôle dispendieux. Cette évolution prend place dans un contexte de cadeaux fiscaux offerts aux nantis et aux entreprises alors que l'objectif déclaré du Conseil fédéral est de stabiliser la quote-part de l'Etat d'ici à 2015 en réalisant des milliards d'économies dans divers secteurs.

Les points suivants se dégagent du grand chantier des assurances sociales : la nouvelle mouture de la 11ème révision de l'AVS touche à l'indice mixte, ce qui réduit les rentes. L'âge de la retraite pour les femmes doit être relevé à 65 ans. Une prestation de préretraite, inscrite dans la loi sur les prestations complémentaires, est prévue pour une petite partie de la population. La grande révision de l'AVS est déjà programmée pour la prochaine législature. Elle est annoncée comme un projet de consolidation dans le cadre duquel d'autres propositions de réduction de prestations sont à craindre. Le premier pilier n'est pas seul à être ébranlé, le second l'est aussi désormais. Le taux de conversion doit être diminué davantage encore et bien plus promptement que cela avait été décidé lors de la 1ère révision de la LPP, entraînant ainsi une réduction plus forte et plus rapide des rentes de la prévoyance professionnelle obligatoire.

La 5ème révision de l'AI envisage un renforcement du principe depuis longtemps en vigueur de la priorité donnée à l'insertion par rapport à la rente, une baisse massive des nouvelles rentes et des mesures radicales de réduction de prestations. Le projet de financement de l'AI est prêt, mais n'a pas encore été relié politiquement à la 5ème révision matérielle de l'AI, ce qui maintient la pression sur les finances de l'AI et les réductions de prestations.

Le Conseil fédéral a annoncé la révision de la loi sur l'assurance accident en proposant, entre autres, de réduire les prestations de l'assurance accident obligatoire dans divers secteurs. Le Conseil fédéral doit augmenter les contributions en raison de la situation financière de l'assurance chômage et des dispositions relatives au financement définies dans la loi. Il doit en outre vérifier parallèlement les adaptations de prestations, ce qui se traduira tout simplement par des réductions de prestations. La Suisse ne possède pas de loi-cadre nationale sur l'aide sociale. La Conférence suisse des institutions d'action sociale élabore des recommandations à l'attention des autorités sociales dans les villes et les communes (directives CSIAS), déclarées obligatoires dans certains cantons et pas dans d'autres. L'augmentation des dépenses d'aide sociale va accroître la pression poussant à réajuster ces directives et à diminuer les prestations d'aide sociale.

Le PS s'engage en faveur d'un réseau dense de protection sociale et de la justice sociale. Il s'agit fondamentalement de renforcer le principe de l'assurance, raison pour laquelle les mesures de réduction dans ce domaine ne sont pas acceptables aux yeux du PS. En cas de besoin, le financement de l'AVS et de l'AI doit être assuré par une augmentation des cotisations salariales et/ou de la taxe sur la valeur ajoutée. Pour le PS, il est hors de question de relever encore l'âge de la retraite des femmes sans assouplissement à caractère social de l'âge de la retraite dans le système de l'assurance AVS. Il soutient par conséquent l'initiative populaire des syndicats « Pour une retraite à la carte ». La Suisse est l'un des pays les plus riches du monde et a les moyens de mener une bonne politique sociale. Tout

comme la défense des droits des personnes handicapées ou l'amélioration des conditions de vie des personnes à bas revenu ou privées de revenu, préserver la possibilité de vieillir dans la dignité et la sécurité matérielle relève d'un choix politique. Le PS lutte pour que toutes et tous puissent compter sur la solidarité de la société. Diverses catégories de la population sont touchées par la pauvreté : les enfants, les jeunes, les familles, les personnes handicapées et âgées. Il faut coordonner la lutte contre la détresse matérielle.

Les positions du PS :

1. Pas de relèvement de l'âge de la retraite et pas de réduction de prestations dans le domaine de l'AVS ; renforcement du premier pilier. L'AVS est le principal revenu de nombreuses personnes âgées. Il faut continuer à ajuster les rentes tous les deux ans à l'inflation et à l'évolution des salaires réels (indice mixte).
2. La retraite à la carte à partir de 62 ans pour tous ancrée dans le système AVS et sans réduction de rentes doit devenir enfin réalité et ne pas pénaliser les femmes. Le PS suisse soutient l'initiative populaire des syndicats « Pour une retraite à la carte».
3. Il faut s'opposer aux coupes sombres dans les prestations prévues par la 5ème révision de l'AI et pérenniser l'accès à la rente AI ; le concept d'invalidité ne doit pas être employé de manière discriminatoire.
4. Les socialistes s'opposent à toute dérive vers les prestations complémentaires de prestations relevant aujourd'hui de la sécurité sociale de base (AVS, AI, etc.).
5. L'économie et les pouvoirs publics doivent assumer ses responsabilités dans l'application du principe de la priorité donnée à l'insertion par rapport à la rente en mettant davantage de postes qu'aujourd'hui à la disposition des personnes handicapées.
6. Il y a urgence en matière d'assainissement des comptes de l'assurance invalidité. Il faut y procéder rapidement et en relation avec la 5ème révision de l'AI.
7. Pas de diminution supplémentaire du taux de conversion dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP). La déduction de coordination doit être supprimée, ou du moins substantiellement réduite.
8. Comme dans le cas de l'AVS, les contributions à l'assurance chômage doivent être étendues à l'ensemble des revenus professionnels.
9. Pas de réduction en matière de directives CSIAS. Une loi-cadre nationale pour l'aide sociale s'impose.
10. La lutte contre la pauvreté nécessite un plan d'action national. Il faut notamment faire plus pour l'intégration (ou la réintégration) professionnelle et sociale surtout des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale.
11. Le minimum vital doit être exonéré d'impôts à tous les échelons de l'Etat.
12. Il faut assurer, au moyen d'un financement garanti, une offre de prestations d'aide et de soins à domicile suffisante, complète et d'excellente qualité, de manière à ce que les personnes âgées puissent vivre le plus longtemps possible dans leur environnement. Les conditions d'octroi des bonifications pour tâches d'assistance dans l'AVS doivent être améliorées, car les prestations de soins fournies par les proches ne sont actuellement pas du tout reconnues.
13. Les personnes handicapées ont besoin pour leur qualité de vie d'un accès amélioré aux bâtiments, aux transports publics et aux infrastructures. Il faut éliminer les obstacles à la formation, dans le monde du travail et en matière de logement. Il faut appliquer et mettre en œuvre la loi sur l'égalité des personnes handicapées.
14. Le PS Suisse doit se préoccuper de certaines catégories particulièrement fragilisées par une sécurité sociale insuffisante (migrant-e-s, personnes sans activité lucrative,

personnes travaillant au foyer, personnes âgées ayant peu cotisé, certains fonctionnaires internationaux, etc.).

Pour récompenser des activités bénévoles (comme organe ou au plan opérationnel) dûment attestées, de nouveaux modèles pouvant être pris en compte dans les calculs des assurances sociales (analogues au bonus éducatif) devraient être développés. Dans cet optique, l'attestation de ce « temps social » doit servir de base et être encouragée.

Pour plus d'informations, consulter :

- Réponse du PS à la mise en consultation de la 11ème révision de l'AVS (nouvelle version).
- Réponse du PS à la mise en consultation de la 5ème révision de l'AI et du financement de l'AI
- Réponse du PS à la mise en consultation de la diminution du taux de conversion
- Nouveau concept économique du PS Suisse. Juin 2006

12. Chapitre Egalité

Solutions non discriminatoires pour l'égalité

La Suisse est encore très loin de l'égalité des femmes et des hommes. Les discriminations pénalisant les femmes y restent graves, comme l'attestent de façon frappante les écarts salariaux injustifiables, dans le cadre desquels les femmes gagnent jusqu'à 20% de moins que les hommes pour un travail équivalent, la ségrégation sur le marché du travail, la faible représentation des femmes dans les instances dirigeantes étatiques et économiques, ainsi que le surcroît de travail socialement non assurable fourni par les femmes dans les activités non rémunérées de notre société.

Ces discriminations lèsent également les hommes qui aspirent à vivre en fonction d'une répartition plus équitable des droits et des devoirs entre les sexes dans le monde du travail et au sein de la famille.

Le principe constitutionnel de l'égalité, le droit de vote et d'éligibilité des femmes et la loi sur l'égalité ne suffisent pas à réaliser l'objectif de l'égalité réelle des sexes. Même si l'on décèle des progrès en la matière, ils sont insuffisants. En Suisse, un changement profond des mentalités s'impose, permettant d'établir une culture de l'égalité des droits dans notre société. Engagé depuis des années dans ce combat, le Parti socialiste continue à lutter avec endurance et ténacité.

L'égalité des femmes et des hommes fait partie des principaux objectifs sociopolitiques du Parti socialiste. Il faut vérifier dans tous les domaines politiques les effets sur les sexes de notre législation, des réglementations et des usages et, en cas de nécessité, chercher des solutions non discriminatoires.

Les positions du PS :

1. Imposer à tous les niveaux le principe de l'égalité des femmes et des hommes inscrit dans la Constitution et la législation.
2. Les points faibles de la Loi sur l'égalité mis en évidence par l'évaluation présentée en février 2006 doivent être corrigés (introduction du droit de dénonciation auprès d'une autorité et de l'action en exécution, alourdissement des sanctions en cas de non respect, extension de l'allègement du fardeau de la preuve et de la protection contre le licenciement).
3. Prise en compte de l'égalité dans le travail au sujet de l'ensemble des thèmes politiques (Gender Mainstreaming).
4. Mise en œuvre d'un programme national de recherche « Egalité des sexes » permettant de constater l'impact spécifique aux sexes des différents usages ou réglementations, de cerner leur potentiel discriminatoire particulier et de proposer des mesures efficaces basées sur des données sûres.
5. Les entreprises proches de la Confédération et les administrations publiques sont invitées à donner à l'échelon fédéral, cantonal et communal le bon exemple de l'entreprise qui prend au sérieux et encourage l'égalité des sexes.
6. Prise en compte du critère « respect de la famille » lors de l'adjudication des marchés publics (soumissions) au niveau fédéral, cantonal et communal.
7. Introduction d'un congé de paternité de 2 semaines, d'abord dans les administrations publiques aux niveaux fédéral, cantonal et communal puis dans l'économie privée. A terme, il faut créer un véritable congé parental.

8. Introduction de quotas relatifs aux sexes dans les instances dirigeantes des administrations publiques fédérales, cantonales et communales tenant compte des quotas de sexes et de temps partiel.
9. Elaboration de directives généralement applicables sur la prise en compte des compétences clés avérées dans le système des salaires (dans le cas des personnes revenant dans le monde du travail, par exemple).

Pour plus d'informations, consulter :

Plan directeur pour l'égalité

- Vue d'ensemble au niveau du plan
- Analyse sommaire au niveau du plan de l'égalité, situation réelle
- Analyse sommaire au niveau du plan de l'égalité, situation théorique
- Analyse de la compatibilité entre la famille et la profession
- Analyse du monde du travail et des pièges discriminatoires
- Analyse de la socialisation dès le plus jeune âge et durant l'évolution ultérieure
- Analyse du travail rémunéré et du travail non rémunéré
- Synthèse du paquet d'interventions du PS sur l'égalité, déposé aux Chambres fédérales le 8 mars 2006

13. Personnes âgées

Pour une politique en faveur des personnes âgées qui en appelle à la solidarité, au dialogue et à l'échange entre les générations

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une grande partie des personnes âgées de 60 à 80 ans a la possibilité de vivre en bonne santé, dans les pays occidentaux, cette période que l'on nomme troisième âge, durant laquelle ses besoins se sont modifiés et continuent à changer, nécessitant ainsi des adaptations sociétales, politiques et économiques. Ces femmes et ces hommes souhaitent avoir voix au chapitre et disposer d'un droit de codécision en la matière. La politique également doit en tenir compte. A l'issue de l'activité professionnelle, l'organisation de la vie est souvent influencée par les décisions prises antérieurement. Il s'agit par exemple de trouver un appartement dans lequel l'on pourra rester le plus longtemps possible lorsque l'on est âgé, ou d'aménager son activité professionnelle de manière à éviter les problèmes de santé. Une bonne politique vis-à-vis des personnes âgées est prospective et agit à partir du moment où l'on commence à penser et à se préparer à cette dernière et tardive phase de la vie.

Dans le cadre de la politique des personnes âgées, le PS cherche des solutions reposant sur la solidarité, le dialogue et sur une coopération à égalité de droits entre les générations. Il aspire à ce que les citoyennes et les citoyens aient à tout âge la possibilité de participer aux décisions, de déployer leurs capacités et de les utiliser en fonction de leur âge. Les personnes âgées doivent pouvoir vivre de manière aussi autonome que leurs capacités le leur permettent. Le PS s'oppose résolument à toute discrimination manifeste ou dissimulée relative à l'âge et lutte pour une vie digne jusqu'à la mort. Cette nouvelle troisième phase de la vie met à la disposition de la société un grand nombre de personnes expérimentées, actives et en bonne santé, une chance à exploiter pour le bien des individus concernés et de la société.

Les positions du PS :

1. Accorder une grande priorité à la coopération des générations dans tous les domaines de la vie, dans la société, la politique et le monde du travail. Les pouvoirs publics doivent soutenir les projets et les efforts encourageant et permettant cette solidarité.
2. Une prévention visant à la bonne santé des personnes âgées dans l'ensemble des domaines de la vie. La planification en matière de transport, de logement et de travail doit toujours répondre au critère de la protection de la santé.
3. Préserver aussi longtemps que possible l'autonomie, au moyen de logements aménagés de manière à ce que les personnes âgées puissent y demeurer, de prestations de services organisées en conséquence et d'infrastructures de transports publics faciles d'accès pour les personnes âgées.
4. Il faut saisir statistiquement les prestations informelles et gratuites d'accompagnement et de soins, qui sont surtout le fait des femmes, et les comparer aux coûts officiels des soins.
5. Pour vivre en bonne santé, les personnes âgées doivent pouvoir travailler d'une manière appropriée à leur âge durant la dernière période de leur vie professionnelle. Le PS exige un conseil en carrière et un plan de carrière pour les travailleurs et travailleuses de plus de 50 ans, l'aménagement de postes de travail tenant compte des besoins des salariés âgés et des modèles de temps de travail permettant au plus grand nombre de continuer à exercer une activité lucrative jusqu'à l'âge officiel de la retraite.
6. L'apprentissage à vie signifie également apprendre en fonction de son âge et nécessite une offre appropriée, accessible et abordable pour tous.

7. La mise en place d'un nombre suffisant de services de conseil soutenant les personnes âgées tout au long des diverses phases de leur vie selon leurs besoins.
8. L'autonomie des personnes âgées doit aussi être garantie par des services de soins à domicile et des centres médico-sociaux, par des services d'appui, des services de proximité, par un nombre suffisant de lits dans les établissement médico-sociaux qui doivent offrir des prestations de qualité données par du personnels qualifié.
9. Les familles des personnes âgées dépendantes, dont les membres deviennent de vrais « soignants naturels » de leurs proches, doivent recevoir le soutien nécessaire pour accomplir ce rôle dans la dignité. Leur rôle doit être reconnu, socialement et économiquement.

14. Jeunesse

Pour de réelles perspectives d'avenir !

Les jeunes se trouvent dans un processus de développement sensible. Le chômage est un poison pour l'estime de soi d'un jeune adulte. L'intégration sociale des jeunes repose principalement sur une formation et un travail réglé. Tous les jeunes doivent avoir la possibilité de suivre un apprentissage et d'exercer un métier. Si nécessaire, l'Etat doit d'ailleurs veiller à offrir suffisamment de places d'apprentissage. Elargir le système de bourses d'études n'augmenterait pas seulement l'égalité des chances mais désengorgerait surtout le marché du travail, ce qui faciliterait l'accès à la vie professionnelle même pour des personnes dont l'intégration sur le marché du travail est à priori difficilement envisageable. L'Etat doit prendre des mesures pour faire cesser l'affectation de professions spécifiques aux sexes.

Si l'on ne s'attache pas davantage à donner aux jeunes les possibilités de s'intégrer assez tôt dans la société, de plus en plus de jeunes tomberont inéluctablement dans une réelle indigence et dépendront de l'aide sociale. Le coût généré par cette non intégration sociale et professionnelle grandissante des jeunes est incalculable. Dans l'esprit d'un Etat social prévoyant, il faut éviter cette dépendance de l'aide sociale ainsi que l'endettement fréquent et croissant de jeunes adultes, par un travail de prévention et par des programmes de soutiens directs.

Les jeunes ne sont pas "le carburant" de l'économie. Les apprentis et les jeunes salariés ne doivent pas être exploités comme une main d'œuvre bon marché. Ils ont droit à une formation de bonne qualité, à une rémunération adaptée et à au moins 7 semaines de vacances. Il n'est nullement acceptable de développer le travail du dimanche et de nuit pour les jeunes. La protection de la jeunesse doit être suffisamment réglementée par la loi. La grande majorité des étudiants ainsi qu'une partie non négligeable d'écoliers, de jeunes en maturité professionnelle et même d'apprentis, doit travailler (souvent pour un salaire très bas) parallèlement à leur formation, pour pouvoir subvenir à leurs besoins sans avoir de trop gros problèmes financiers.

Dans le budget de nombreux jeunes adultes, c'est le loyer qui représente la charge la plus lourde, loin devant les primes d'assurance maladie et le coût de la vie. La pénurie de logements, surtout dans les grandes villes est, comme nous le savons, l'une des causes principales du prix excessif des loyers en Suisse, comparé aux autres pays. Cela contraint bon nombre de jeunes adultes à envisager de longs trajets pour se rendre sur leur "lieu de formation". Il est évident qu'aujourd'hui, nous ne disposons pas de suffisamment de logements pour les jeunes. Il est urgent que cela change! Au plan culturel, il est extrêmement important de proposer aux jeunes un maximum de possibilités de s'épanouir. Il faut davantage promouvoir la culture des jeunes surtout là où elle est dispensée par des jeunes.

Une société ne peut vraiment se dire démocratique, que si tous ses membres sont impliqués dans le processus politique de décision. La participation politique n'est pas une concession mais un droit. Les enfants et les jeunes doivent apprendre la participation démocratique le plus tôt possible. Les décisions qui les concernent directement, ne doivent pas être prises "au-dessus de leur tête". Leurs voix doivent être prises au sérieux à tous les échelons politiques. Il faut renforcer la position des commissions de jeunesse. Il faut soutenir l'engagement politique des jeunes et non pas l'empêcher.

Le PS s'engage en faveur d'une société qui reconnaisse aux jeunes les mêmes droits qu'à ses autres membres. En matière de formation et d'emploi, les jeunes adultes ont droit à des conditions-cadres adaptées à leurs besoins et aux circonstances spécifiques à leur vie. La participation politique des jeunes est un droit qui doit être soutenu par des mesures appropriées.

Les positions du PS :

1. L 'Etat et l'économie doivent veiller conjointement à proposer un nombre suffisant de places d'apprentissage. A la fin de ses études, chaque jeune a le droit de suivre une formation complémentaire. Pour cela, il faut créer des fonds de formation professionnelle destinés à tous les secteurs d'activité pour pouvoir enfin proposer des places d'apprentissage en nombre suffisant.
2. Pas de diplôme sans emploi! Il faut permettre à chacune et à chacun arrivé-e à la fin de son apprentissage d'accéder au monde du travail. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'Etat doit veiller à favoriser le plein emploi en lançant des programmes d'investissement et d'embauche et par des entreprises gouvernementales.
3. Le système des bourses d'études doit être élargi massivement - même dans les secteurs non universitaires - et harmonisé au niveau national.
4. Le nombre des jeunes tributaires de l'aide sociale doit reculer très nettement. La Confédération doit amener les cantons à combattre plus énergiquement la précarité et l'exclusion des jeunes adultes, grâce à des programmes de soutien. Les prestations sociales doivent être versées jusqu'à ce que les jeunes puissent être réintégrés. L'endettement des jeunes doit être endigué. Pour ce faire, diverses mesures sont envisageables : intensifier la prévention, imposer des conditions plus restrictives aux crédits à la consommation, dispenser partout des conseils professionnels gratuits sur l'endettement.
5. Les jeunes ne doivent pas être exploités en tant que main d'œuvre à bon marché à des fins de dumping sur les salaires. C'est pourquoi il est nécessaire d'élargir les mesures de protection de la jeunesse dans la législation du travail et non de les supprimer. Les apprenti-e-s doivent avoir droit à sept semaines de vacances par an au minimum.
6. Il faut faire chuter largement la consommation de stupéfiants chez les jeunes. Il faut encourager le travail de prévention et les mesures d'information. Il faut renforcer l'interdiction de publicité pour l'alcool et le tabac. La dépénalisation de la consommation du cannabis et des actes préparatoires doit s'accompagner d'une forte taxation et de conditions de production clairement définies (teneur en THC).
7. Pour contrecarrer la précarité du logement particulièrement grave dans les grandes villes et pour les jeunes, il faut construire, grâce à des subventions de l'Etat, de nouveaux logements et foyers pour les étudiants et les apprentis.
8. L'Etat doit sensibiliser les jeunes aux questions d'égalité des sexes. Il doit plus particulièrement prendre des mesures contre la ségrégation verticale et horizontale dans le monde du travail.
9. Le programme scolaire obligatoire doit inclure dès l'école primaire, un séjour d'assez longue durée dans une région de langue étrangère, pour tous les écoliers.
10. Il faut élargir et mieux soutenir le travail des jeunes, individuel et en association. La culture non commerciale des jeunes doit être favorisée tant financièrement que par une offre suffisante de l'Etat en locaux adaptés.
11. Transmettre une culture politique doit être partie intégrante de tous les programmes d'enseignement et nécessite qu'on lui consacre davantage de temps dans le quotidien scolaire. L'âge légal du droit de vote et à l'éligibilité doit être abaissé à 16 ans, à tous les échelons politiques. Les droits de participation des adolescents et des jeunes adultes doivent être renforcés à tous les niveaux. Les droits de co-décision des conseils d'écoliers et d'apprentis doivent être entérinés par une loi; de même, la démocratisation des instituts universitaires doit être encouragée systématiquement.
12. La promotion de la jeunesse doit être coordonnée au niveau national dans une loi-cadre.

15. Politique étrangère

Pour l'ouverture de la Suisse et le respect des droits de l'Homme.

Dans le contexte de la mondialisation, la position de la Suisse dans le monde a fondamentalement changé. Les frontières nationales sont devenues très perméables, la rapidité et la fréquence des échanges transfrontaliers ont pris une ampleur considérable et continuent à s'intensifier. Les biens publics comme la paix, un environnement intact, la justice sociale et la sécurité des personnes ne peuvent être assurés qu'avec une coopération efficace au plan supranational. La Confédération « contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles ». Tels sont les buts de la Confédération suisse en matière de politique étrangère tels que fixés par l'article 54 de la Constitution fédérale.

Pour le PS, il est clair que cette vision des choses ne doit pas être sacrifiée à une obsession compulsive de faire des économies et à un discours rétrograde déconnecté de la réalité. Elle doit au contraire, être systématiquement mise en pratique. Non seulement cela répond aux exigences de la solidarité internationale, mais sert également les intérêts propres à la Suisse en lui donnant la possibilité de s'ouvrir, de participer à l'action et aux décisions internationales à tous les niveaux en fonction du poids qu'elle peut exercer et des valeurs qui sont les siennes, lorsqu'il s'agit de mettre des biens publics à disposition et de contribuer à résoudre tous les problèmes à chaque niveau concerné.

Les positions du PS :

1. La Suisse doit en finir avec ses structures sclérosées et mener une politique étrangère beaucoup plus active et beaucoup plus cohérente. Toutes ses relations avec l'étranger - y compris celles du marché financier suisse et des multinationales suisses - doivent être en accord avec les cinq objectifs de la politique étrangère suisse définis par la Constitution ou, du moins, ne doivent pas les contrecarrer.
2. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) doit obtenir une position nettement plus forte en matière de coordination de la politique étrangère et s'attacher à rester cohérent et efficace. Il est intolérable que 50 offices fédéraux issus de sept départements - comme c'est le cas aujourd'hui - pratiquent 50 politiques étrangères différentes et néanmoins toutes suisses. De même, le secrétariat d'état à l'économie (seco), l'armée et les services de renseignement ne peuvent pas se placer au-dessus de la politique étrangère, mais doivent être à son service.
3. La Suisse doit tout faire, en apportant ses propres contributions et grâce à une politique étrangère active, pour atteindre effectivement les objectifs de développement du millénaire de l'ONU, à savoir faire régresser la pauvreté de moitié d'ici à l'horizon 2015. Il est juste que les gouvernements se soient engagés à poursuivre des objectifs mesurables et doivent pouvoir rendre des comptes. Le PS évaluera le gouvernement suisse à l'aune des promesses tenues.
4. La Suisse doit s'engager bien davantage qu'aujourd'hui pour que les fonds internationaux alloués à la lutte contre le VIH (SIDA) soient augmentés massivement et apporter une contribution financière nettement plus importante.
5. La politique des droits de l'Homme menée par la Suisse doit être renforcée. Chaque législature doit produire son rapport sur les droits de l'Homme, qui rende des comptes et formule de nouveaux objectifs. Le gouvernement fédéral doit contribuer à la création d'une institution suisse des droits de l'Homme conformément aux critères de

l'ONU. Pour ce faire, le Conseil Fédéral doit présenter -enfin - un concept cohérent sur le rôle de l'économie dans le renforcement des droits de l'Homme et sur l'intégration de normes afférentes dans les accords commerciaux internationaux.

6. Promouvoir la démocratie - par la participation la plus large possible de la société - doit être une préoccupation centrale dans la politique suisse tant en matière d'affaires étrangères qu'en matière de développement et de paix. La démocratie est la manière de mener et de régler des conflits sans violence et de garantir la paix dans la société. Il faut encourager la bonne gouvernance et combattre toute forme de corruption et d'abus de pouvoir.
7. La Suisse doit mener une politique active de désarmement et de contrôle de l'armement. Elle doit intensifier son engagement pour enrayer la trop libre acquisition de petits calibres et d'armes légères qui sont de nos jours les vraies armes de destruction massive. Il faut rappeler aux états détenteurs de l'arme atomique la promesse de désarmement qu'ils ont faite dans le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il faut tout faire pour que la proscription des mines anti-personnelles prônée par le droit international public soit instaurée et pour déminer le plus rapidement possible les zones dangereuses.
8. En étroite collaboration avec des Etats qui partagent ses opinions et surtout avec l'UE, la Suisse doit tout mettre en œuvre pour que les Etats-Unis prennent part à la politique mondiale de protection du climat dans le cadre d'un concept d'anticipation. Cela induit des partenariats stratégiques avec des pays comme la Chine, l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde, afin de pouvoir les aider à développer des stratégies durables en matière d'énergie et de s'assurer de leur contribution aux efforts pour supprimer les émissions polluantes.

Pour plus d'informations, consulter :

Réponse du PS à la procédure de consultation sur le protocole facultatif relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 28.04.2006,

A télécharger sur : http://al.sp-ps.ch/data/Vernehml/2006-04-28_627_cedaw.pdf

Réponse du PS à la procédure de consultation sur la Loi sur l'Etat hôte du 20.04.2006,

A télécharger sur : http://al.sp-ps.ch/data/Vernehml/2006-04-20_623_Gaststaatgesetz.pdf

Réponse du PS à la procédure de consultation sur la ratification de l'accord de l'OIT n° 169 – Rapport sur les suites pour les gens du voyage du 01.11.2005,

A télécharger sur http://al.sp-ps.ch/data/Vernehml/05-11-01_601_Fahrende.pdf

16. Politique européenne

Pour l'ouverture rapide de négociations d'adhésion à l'UE

Par les référendums de 2005 sur la politique d'ouverture (Schengen/Dublin et l'élargissement de la libre circulation des personnes), le peuple suisse s'est, une fois de plus, prononcé clairement contre l'isolationnisme et le protectionnisme, confirmant que l'ouverture et les réformes internes sont indissociables notamment pour renforcer la sécurité sociale. Au niveau de la politique européenne, deux options seulement demeurent envisageables : poursuivre le système bilatéral ou entamer des négociations d'adhésion avec l'Union Européenne dans le but d'adhérer à l'UE.

La nouvelle plate-forme européenne du PS considère et analyse les avantages et les inconvénients des deux options. Le PS en tire une conclusion claire : le bilatéralisme se heurte à ses propres limites. Il mine la souveraineté de la Suisse. Les traités statiques obligent à s'adapter constamment à l'évolution dynamique du droit dans l'UE, sans pouvoir participer aux décisions qui la définissent. Dans de nombreux domaines, la Suisse renonce purement et simplement à négocier avec l'UE et adapte ses lois par le biais d'une assimilation joliment qualifiée "d'autonome".

Pour le PS suisse, la seule conclusion à retenir est la suivante : seule l'ouverture rapide de négociations d'adhésion offre une chance de surmonter cette situation de dépendance croissante aux décisions de Bruxelles qui est inévitablement liée au système bilatéral et à l'assimilation dite "autonome" et de redonner à la Suisse sa souveraineté.

Les avantages d'une adhésion à l'UE sont évidents : la Suisse peut prendre part aux décisions précisément là où tout se joue. La Suisse travaille de façon solidaire à résoudre les grands problèmes d'aujourd'hui et de demain qui ne s'arrêtent pas aux frontières. L'UE est un grand creuset où l'on oeuvre à la paix en Europe. Elle est le garant du modèle social européen qu'il faut défendre contre toute atteinte. La création d'un espace de droit élargi à toute l'Union améliore considérablement la qualité de vie des citoyennes et des citoyens européens. La Suisse ne peut que profiter d'une adhésion à l'UE, même du point de vue de la politique d'égalité. L'industrie suisse des exportations profite de chances supplémentaires à l'export. La protection des consommateurs est renforcée. La restructuration de la distribution de l'énergie dans le sens écologique bénéficie d'impulsions durables. La croissance économique en Suisse se trouve relancée et "l'îlot de vie chère" que représente la Suisse est mis sur la sellette.

Si la Suisse adhère à l'UE, cela ne signifie pas la fin de la politique, mais au contraire l'ouverture de nouvelles possibilités d'influencer le cours des choses. Le PS ne prône pas l'adhésion parce que l'UE serait le paradis sur terre. Non, le PS est favorable à l'adhésion parce que l'UE exerce aujourd'hui déjà une influence considérable sur la Suisse et parce qu'il est essentiel que la Suisse puisse se battre dans le cadre de l'UE pour faire aboutir des revendications politiques concrètes comme le comblement du déficit démocratique actuel de l'Union ainsi que la lutte contre le chômage, contre l'insécurité et contre les attaques systématiques dont fait l'objet le service public.

Les positions du PS :

1. Le Conseil fédéral doit relancer rapidement la demande d'adhésion à l'UE et ouvrir des négociations d'adhésion tout aussi rapidement. Seule l'adhésion à l'UE peut redonner à la Suisse sa souveraineté et lui permettre de participer aux décisions là où des décisions essentielles sont dores et déjà prises sur son sort.

2. Le Conseil fédéral doit veiller à ce que la Suisse prépare sa politique intérieure à une entrée dans l'UE. Il faut stimuler la réforme du gouvernement et du parlement de sorte que la Suisse puisse participer efficacement aux décisions dans les organismes de l'UE. Les droits politiques doivent être complétés et peaufinés au niveau fédéral pour pouvoir être consolidés par l'intégration européenne de la Suisse; il s'agit prioritairement d'instaurer un référendum constructif et d'instaurer l'initiative européenne et la motion européenne.
3. Dans son mandat pour les négociations d'adhésion à l'UE, le Conseil fédéral doit prévoir quatre exceptions: renoncer provisoirement à l'euro, à abaisser le monopole sur les lettres à moins de 100 grammes, à ouvrir le dernier kilomètre et à ouvrir complètement le marché de l'électricité.
4. La Suisse doit conclure avec l'UE un traité de politique agricole à visée écologique et sociale, ce qui rapproche également la Suisse de l'UE. Le PS peut approuver d'autres traités bilatéraux s'ils représentent un pas vers l'adhésion, facilitent et simplifient sensiblement les relations avec l'UE pour les personnes vivant en Suisse.
5. Le Conseil fédéral doit tout mettre en œuvre pour que la Suisse ne demeure pas un "îlot de vie chère" au beau milieu de l'UE. Le principe du Cassis de Dijon doit être instauré unilatéralement et avec le moins d'exceptions possible et il faut autoriser l'épuisement régional des brevets ainsi que les importations parallèles. Le comportement anticoncurrentiel de l'économie aux frais des consommateurs ne doit plus régir la politique de Berne!
6. Les mesures d'accompagnement des traités bilatéraux établies contre le dumping salarial doivent être appliquées systématiquement et étendues en cas de besoin.
7. Les services publics de base de haute qualité assurés sur tout le territoire doivent pratiquer des prix abordables pour tous. Le rapprochement avec l'UE et l'adhésion à l'UE doivent être opérés de manière à assurer un niveau de prestation élevé du service public.

Pour plus d'informations, consulter :

« Plate-forme européenne du PS Suisse », 1ère partie approuvée par l'l'AD du 26 novembre 2005 à Berne, 2ème partie approuvée par l'AD du 4 mars 2006 à Näfels,
à télécharger sous http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-f/2006-07-17_Europa-Plattform-f.pdf

17. Politique de paix et de sécurité

Pour la promotion de la paix, la diminution et la réorganisation de l'armée

La paix et la sécurité internationale sont mises à l'épreuve, tant par des menaces sociales et économiques, y compris la précarité, les maladies infectieuses et la destruction de l'environnement, que par des menaces conventionnelles inter- et intra-étatiques ou telles que le terrorisme et les formes transfrontalières de criminalité organisée. La mondialisation nous a fait regarder plus loin que nos frontières et considérer l'être humain avec ses droits et ses besoins concrets. La séparation absolue des affaires intérieures et des affaires étrangères n'est plus d'actualité. La doctrine focalisée sur la protection militaire et le territoire national est désormais dépassée.

Pour le PS, il est clair que ce n'est plus la sécurité de l'Etat qui est en jeu mais celle des personnes. Il est exclu que la Suisse puisse concrétiser à elle seule des objectifs tels que la paix, la démocratie et le développement durable. Ces objectifs sont devenus indivisibles. Lorsque des millions d'êtres humains souffrent de faim, de violence et de violation des droits de l'Homme, nous sommes concernés… entre autres parce que la Suisse est devenue plus dépendante et plus vulnérable face à ces évènements qui se déroulent n'importe où sur la planète, parce que les mailles du réseau de communication se sont resserrées

Les positions du PS :

1. L'engagement de la Suisse en faveur de la paix doit être nettement élargi. La Suisse doit contribuer à la prévention des conflits, à la régression de la violence et à l'aide humanitaire en cas de conflit, ainsi qu'à la réconciliation et à la reconstruction qui y succèdent, beaucoup plus qu'elle ne le fait aujourd'hui.
2. L'armée suisse est beaucoup trop importante numériquement. Sa mission se trompe de cible et elle coûte beaucoup trop cher. Elle doit être restreinte drastiquement et être restructurée de sorte que sa mission réponde aux risques actuels. L'objectif qui consiste à défendre le territoire suisse contre un agresseur organisé est totalement obsolète. Au lieu de cela, la tentative d'occuper l'armée à veiller sur la sécurité intérieure, en remplacement de tâches traditionnelles devenues secondaires et pour justifier sa dimension, est une erreur et doit être arrêtée.
3. Une armée fortement désarmée et restructurée peut contribuer largement à promouvoir et à maintenir la paix dans des régions où l'Etat ne détient plus le monopole de la force et où la population civile est terrorisée. Dans le cadre d'un mandat de l'ONU et d'un concept de sécurité coopérative qui mise sur l'abolition de la violence, la démocratisation, le développement et la promotion de la paix, même des troupes suisses armées peuvent et doivent contribuer à stabiliser et à endiguer la violence.
4. Si l'on considère la légitimité de la défense, l'obligation de servir génère une armée disproportionnée pour une mission essentiellement basée sur le risque. Il faut donc abolir l'obligation de servir et assurer la restructuration de l'armée dans le cadre d'un modèle reposant sur le volontariat.
5. La Suisse doit contribuer à tous les niveaux, à la mise en place d'un système de sécurité collective sous l'égide de l'ONU et de l'OSCE. Elle ne doit pas entrer dans l'OTAN.
6. La Suisse doit combattre résolument l'idée de guerre préventive propagée par les Etats-Unis et s'engager au sein de l'ONU pour que l'interdiction de la violence telle qu'elle est définie dans la charte de l'ONU reste inflexible. Le droit à l'autodéfense ne doit pas être un prétexte pour mener des guerres comme en Irak en 2003 ou en Afghanistan en 2001. Forme extrême de la violence criminelle, le terrorisme doit être

combattu aussi âprement que possible, mais dans le respect du droit international public. La prolifération des armes atomiques ne doit pas être combattue avec des moyens militaires, mais seulement par l'application du droit international public.

7. La Suisse doit s'engager au sein de l'ONU pour que les crimes contre l'humanité et les infractions aux lois de la guerre soient systématiquement jugés et condamnés par le Tribunal pénal international. Dans l'esprit d'une mesure préventive de droit international, le Conseil de sécurité doit faire usage de son habilitation à saisir le Tribunal pénal international dès qu'un conflit s'envenime. Le principe selon lequel aucun crime grave ne doit rester impuni doit s'appliquer.
8. La Suisse doit militer pour que l'ONU élabore, avec l'aide soutenue des intéressés et des organisations de la société civile, des normes pour la gestion des ressources naturelles dans des pays qui ont surmonté un conflit ou qui sont menacés par un conflit latent.
9. S'agissant du travail pour la paix, le PS suisse s'engage pour que les femmes des régions en conflit soient intégrées au processus de paix. La Suisse n'a pas le droit de soutenir des mesures qui renforcent des formes de dominance patriarcale. Dans tous les conflits armés et dans les reconstructions de la société qui suivent les conflits, les femmes se vouent à faire un tant soit peu fonctionner la société civile. C'est pourquoi les femmes doivent être intégrées dans tous les processus décisionnels et sur tous les plans, comme l'a d'ailleurs bien défini le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 1325.
10. La Suisse doit poursuivre et intensifier ses initiatives en faveur de la paix dans certaines régions en conflit comme le Proche-Orient (Initiative de Genève), les Balkans, le Caucase, l'Asie Centrale, le Népal, le Sri Lanka, l'Indonésie (Aceh), l'Angola, le Zimbawe, la région des grands lacs, la Colombie, le Guatemala et le Mexique et collaborer étroitement avec des organisations multilatérales et des organisations de la société civile.
11. La Suisse doit s'impliquer auprès des sociétés sortant de conflits, pour faire un travail systématique de mémoire, pour que la vérité éclate au grand jour et que la réconciliation soit possible. Cela suppose l'existence de faits avérés et officiellement reconnus et leur large publication; cela suppose aussi que les préjudices subis par les victimes soient reconnus et que les auteurs de ces exactions soient tenus à l'écart du gouvernement et de l'administration. La Suisse doit, elle aussi, reconnaître son implication dans les injustices commises – notamment dans le cas de l'apartheid en Afrique du Sud.
12. La Suisse ne doit pas participer au commerce de la mort et elle doit renoncer à l'exportation de matériel de guerre. Au lieu de réaliser des bénéfices sur les cadavres des victimes de la guerre, la Suisse doit mettre à disposition du monde son savoir-faire en matière de paix.

Pour plus d'informations, consulter :

Réponse du PS à la procédure de consultation sur la révision partielle de l'ordonnance de l'assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée du 3 avril 2006, *à télécharger sur* *http://al.sp-ps.ch/data/Vernehml/2006-04-03_632_Armeeeorganisation.pdf*

« Armee-Abbau und –Umbau statt blosse Anpassungen ». Conept du PS Suisse présenté lors de la conférence de presse du 27 mai 2005, *A télécharger sur :* *http://al.sp-ps.ch/data/DIV/Medienkonferenzen/050527_Armee/050527_Konzept_D.pdf*

« Zur äusseren Sicherheit der Schweiz », Contribution de Laurent Goetschel et Heinz Krumenacher pour la discussion programmatique du PS Suisse, novembre 2005.

18. Sécurité intérieure

Plus de prévention, moins d'armes et pas d'armée

La sécurité est un besoin fondamental pour tous et elle est indivisible. Assurer la sécurité des citoyens fait partie des tâches essentielles incombant à l'Etat. Elle concerne presque tous les domaines politiques. Grâce à un système d'assurances sociales amélioré et finançable à long terme, des offres de formation pour tous les secteurs d'activité, des emplois de haut niveau pour tous, une politique d'intégration efficace, un environnement intact et un développement écologiquement durable contribuent à la sécurité; il s'agit donc, en résumé : de mener une politique intérieure et extérieure qui soit solidaire et axée sur l'abolition de la violence, la promotion de la paix et la justice. Cette perspective préventive de longue haleine constitue le fondement d'une politique socialiste de sécurité intérieure.

En plus de ces conditions structurelles de sécurité intérieure, il faut des mesures spécifiques qui garantissent la coexistence pacifique de tous les hommes dans la sphère publique comme dans la sphère privée. La violence et la criminalité existent dans toutes les sociétés. Les combattre est la mission de tout régime légal.

Le Parti socialiste est inquiet en ce moment de constater qu'il existe une tendance à vouloir soustraire des actes de police au contrôle démocratique et au cadre normal d'un État de droit sous le couvert de faire face à des menaces putatives ou réelles contre la sécurité intérieure (terrorisme, hooliganisme, etc.). Sont surtout problématiques d'une part la multiplication de la mise en œuvre de moyens de contrainte policiers au titre de la prévention criminelle (y compris la détention préventive !) et, d'autre part, sous l'angle de la protection des données, certaines extensions du pouvoir de collecter et transmettre des données personnelles.

Pour le PS, il est capital que l'Etat conserve son droit exclusif de recours à la force. La police doit reconquérir du terrain sur l'armée et les services de sécurité privés. Les services de sécurité privés n'ont pas davantage leur place dans le domaine-clé de la sécurité intérieure que l'armée qui cherche désespérément des emplois possibles. La police doit disposer de personnel et de moyens financiers suffisants et assurer un service public proche des citoyennes et des citoyens. En plus de la police, il faut des projets de villes et de quartiers qui ne dégénèrent pas en ghettos, ainsi que des mesures ciblées pour désamorcer la violence latente dans la société et dans les couples. En Suisse, une femme sur cinq vivant en couple est victime de violences physiques ou sexuelles ; à l'échelle mondiale, la violence liée à la condition de la femme est la première cause de mortalité chez les femmes entre 16 et 44 ans. Le problème de la violence domestique qui touche aussi des hommes et des enfants doit être abordé de manière ciblée, grâce à un savant dosage de mesures répressives et préventives.

Les positions du PS :

1. Le maintien de la sécurité publique dans les villes, les quartiers et les villages doit être et rester l'une des missions de la police en tant que service public. Cette mission ne doit être confiée ni à des sociétés de sécurité privées ni à des milices de citoyens ni à l'armée. Les multiples tentatives de l'armée pour s'approprier de plus en plus de tâches relatives à la sécurité intérieure doivent être stoppées net.
2. La police doit être en mesure, financièrement et par ses effectifs, de fournir un service public de haute qualité. La police doit se rapprocher des citoyennes et des citoyens. Pour cela, il faut que les commissariats de quartiers soient occupés en permanence, que les polices communales soient dotées d'un personnel bien formé et qu'elles soient

assez bien organisées pour pouvoir réagir rapidement à des appels téléphoniques et des indications de la population.

3. Au sein de la police, les différents groupes de la population doivent être représentés équitablement. Le pourcentage des femmes doit être augmenté grâce à des mesures appropriées et il faut recruter du personnel possédant une expérience de la migration. Cela en ouvrant les rangs de la police aux détenteurs/trices de permis B et C, selon l'exemple de certaines administrations cantonales qui poursuivent des politiques ciblées visant l'égalité des chances et la mixité sociale.

4. Dans tous les domaines, il faut mettre en place les bases légales permettant de créer des autorités indépendantes de contrôle et de recours, chargées d'exercer la surveillance sur le respect des conditions cadre fixées par la loi pour le travail de la police et de prendre des mesures permettant de protéger les citoyennes et les citoyens contre l'arbitraire ou les excès des organes de police. L'accès des gens aux instances de contrôle et de recours doit être gratuit et s'étendre à tous les documents et ces instances doivent pouvoir questionner les fonctionnaires de police.

5. L'espace public - les quartiers, les bâtiments, les places publiques et les souterrains - doivent être aménagés pour que tout le monde s'y sente bien et en sécurité. Une planification intelligente doit garantir une interpénétration culturelle et sociale des quartiers urbains et des villages ainsi que des possibilités de développement des structures locales et des réseaux de contacts sociaux.

6. Les femmes, les enfants et les hommes doivent être protégés contre la violence domestique. Pour ce faire, la police doit bénéficier d'un droit d'intervention plus étendu (décision d'éloignement de l'auteur des faits hors de son domicile et des environs pendant une durée déterminée), la victime doit être suffisamment soutenue par des centres de conseil et des permanences d'urgence, les coupables doivent être accompagnés et aidés et un travail d'information, de sensibilisation et de prévention doit être mis en place.

7. Pour endiguer et prévenir la violence et la criminalité chez les jeunes, il faut renforcer la coopération de la police, des avocats, des services sociaux scolaires, de la structure de formation et des organismes de tutelle ainsi que prendre des mesures d'intégration à tous les niveaux. Tous les services concernés doivent disposer du personnel et des ressources financières suffisantes. Il faut davantage de travailleurs sociaux (scolaires), d'intervenants "sur le terrain" spécialement formés, de formations continues pour le corps enseignant et les parents confrontés à la violence des jeunes.

8. Il faut intensifier la lutte contre les extrémismes violents et toutes les formes d'incitations à la haine par le biais d'une combinaison efficace de mesures de répression et de mesures de prévention. Comme le montrent les rapports annuels de la FedPol sur la sécurité intérieure, les violences commises par les milieux extrémistes de droite, notamment, ont augmenté ces dernières années, alors que les skinheads utilisent Internet et les musiques d'extrême droite de façon ciblée pour attirer les jeunes. Par des projets d'intégration et du travail de rue, mais aussi par des mesures répressives comme des interdictions d'entrée dans le pays pour les leaders des groupes musicaux étrangers ou l'examen des textes des chansons à l'aune de la loi contre le racisme, il faut renforcer les efforts en cours contre les concerts de skinheads et les autres formes de propagande d'extrême droite. Au sein de l'armée également, il faut mettre en place de façon conséquente un concept de direction garantissant que les attitudes extrémistes et les incitations à la haine soient bannies.

9. La sécurité doit aussi être assurée dans les transports en commun. Il faut remettre du personnel accompagnant bien formé dans tous les trains. La police ferroviaire doit travailler avec professionnalisme et ne doit pas pouvoir empiéter sur le droit exclusif de l'Etat de recourir à la force. Chaque caméra de vidéosurveillance placée dans un lieu

public doit obligatoirement faire l'objet d'une réglementation légale précisant clairement les questions touchant à la protection des données.

10. La trop grande facilité avec laquelle il est possible de se procurer des armes blanches et des armes à feu en Suisse doit être sérieusement contrecarrée et la loi sur les armes doit être durcie de manière draconienne, dans un souci de prévention de la violence et du suicide. Les armes qui ne sont plus utilisées doivent être collectées et mises à la ferraille, toutes celles qui sont encore en état de fonctionner doivent être marquées et enregistrées. L'accès à l'acquisition, à la détention et au port d'armes doit être rendu beaucoup plus difficile (preuve du besoin).
11. Toutes les armes appartenant à l'armée, y compris les fusils d'assaut, les pistolets et les munitions, doivent être entreposées dans les casernes et ne doivent plus être emportées à domicile.

Pour plus d'informations, consulter :

« La sécurité est un besoin de base de toutes et tous ». Papier de position du PS Suisse sur la sécurité intérieure, préparé en 2006/2007 par la Commission spécialisée pour la politique de paix et de sécurité, *Contact : phug@pssuisse.ch*

19. Energie

La sortie du nucléaire s'impose pour des raisons de sécurité. Possible à long terme, l'approvisionnement total à partir des énergies renouvelables est économiquement judicieux

Notre actuel approvisionnement énergétique n'est pas orienté sur la durabilité et la sécurité. La plus grande partie de l'énergie est utilisée pour le trafic motorisé, pour le chauffage des bâtiments et pour le chauffage de l'eau. 80 % de nos besoins sont couverts par des énergies fossiles et donc non renouvelables. La part des nouvelles énergies renouvelables comme le bois, le soleil, la biomasse, la géothermie et le vent ne représente qu'1,5 % de notre consommation totale. Le potentiel de ces formes d'énergie affiche cependant des taux de croissance de 50 à 100 % par an dans le domaine de la production de chaleur et d'électricité. L'aspect de l'efficacité énergétique recèle lui aussi des potentialités considérables, notamment dans le secteur du bâtiment. Une construction Minergie ne nécessite même pas la moitié de l'énergie totale requise par un bâtiment conventionnel. Grâce aux pompes à chaleur, à la géothermie ou à l'exploitation de l'énergie solaire nous progressons vers la maison à consommation zéro.

Du point de vue du PS, une sortie aussi rapide que possible du nucléaire est indispensable pour des raisons d'approvisionnement et de sécurité. Il faut promouvoir la couverture intégrale à partir des énergies renouvelables au moyen de conditions-cadres politiques appropriées. Cela s'impose en particulier pour des motifs de politique climatique. A longue échéance, l'important potentiel présenté par la géothermie indigène et l'importation d'énergie éolienne, par exemple, suffisent à couvrir les besoins. La production d'énergie à partir de la biomasse peut totaliser environ 10 % de la consommation suisse (sur la base de la consommation enregistrée en 2004). L'encouragement de l'efficacité énergétique ainsi que des mesures de réduction de la consommation s'inscrivent également dans une stratégie durable de l'énergie. Insuffler de l'élan aux énergies renouvelables et aux programmes d'efficacité bénéficierait à l'économie publique et créerait de nombreux emplois en comparaison avec l'exploitation des centrales nucléaires.

Les positions du PS :

1. Les énergies renouvelables (eau, bois, soleil, biomasse, géothermie, vent) doivent fait l'objet d'une promotion systématique ayant pour objectif un approvisionnement décentralisé et durable en énergie et en électricité ainsi que l'indépendance par rapport aux énergies fossiles.
2. Nous exigeons des mesures contraignantes de réduction de la consommation de courant répondant à des objectifs chiffrés ainsi qu'une obligation d'informer régulièrement sur le degré de mise en œuvre.
3. Des appareils classés dans la meilleure catégorie (classe A) et des rénovations permettraient d'économiser 30 % d'électricité. C'est pourquoi nous réclamons l'application de l'étiquette énergie aux appareils électriques, l'apposition de l'étiquette énergie sur davantage d'appareils, le passage aux appareils de la meilleure catégorie, des restrictions d'autorisation voire des interdictions en cas de nécessité (surtout les chauffages électriques et les climatiseurs électriques), ainsi que l'adoption d'un programme d'efficacité par les compagnies d'électricité locales.
4. Le potentiel d'économies considérable dans le secteur du bâtiment doit être exploité et encouragé systématiquement. Les nouvelles constructions tout comme les réhabilitations doivent au moins se conformer à la norme Minergie.

5. Au plan technique et en matière de sensibilisation, nous réclamons également des mesures de réduction des pertes en mode veille estimées à plus de 5 % de la consommation d'électricité totale.
6. L'énergie hydroélectrique peut légèrement augmenter grâce à la modernisation des anciennes turbines et à la remise en service de petites centrales hydroélectriques. La construction de centrales hydroélectriques doit se conformer aux critères écologiques et au strict respect des exigences des débits résiduels.
7. La centrale géothermique de Bâle selon le procédé du « Deep Heat Mining » a inauguré la commercialisation d'une nouvelle forme de production d'électricité. Il faut hâter le développement de la géothermie profonde dans toutes les grandes villes et communes suisses.
8. Nous demandons un développement ciblé de l'énergie éolienne en Suisse. Cependant, les éoliennes ne doivent être mises en place ni dans les réserves naturelles ni contre la volonté de la population locale. L'importation d'énergie éolienne doit augmenter fortement et être garantie au moyen de contrats.
9. Le PS réclame l'introduction d'une assurance responsabilité civile adaptée au risque pour toutes les formes de production d'énergie (notamment en ce qui concerne les centrales nucléaires), le renoncement aux prolongations de l'exploitation et le démantèlement progressif de tous les anciens réacteurs en Suisse. Il faut cesser d'allouer des fonds publics aux technologies nucléaires (fission nucléaire et fusion nucléaire). Veiller à ce que les opérateurs de centrales nucléaires constituent des provisions financières suffisantes pour le démantèlement des centrales et la gestion des déchets.
10. La décision relative au site d'entreposage final des déchets hautement radioactifs ne doit intervenir que lorsque toute construction de nouvelle centrale nucléaire sera exclue et que la poursuite de la production de déchets nucléaire sera limitée dans le temps.
11. Il faut doter à long terme le programme innovant SuisseEnergie des ressources en personnel et des moyens financiers nécessaires.
12. Proposition de modification: le réseau électrique, infrastructure centrale du service public, doit être en mains publiques. Le PS rejette par principe l'ouverture du marché de l'électricité. Actuellement, la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, la loi révisée sur l'électricité et la loi sur l'énergie se trouvent en plein processus parlementaire. Un compromis ne peut être acceptable aux yeux du PS que s'il comprend au moins les points suivants : ouverture du marché uniquement pour les gros clients (plus de 100 MWh) et pas d'ouverture complète sans référendum facultatif (2012).
13. La société nationale de réseau doit se trouver en large majorité en mains publiques. C'est la seule garantie pour que l'entretien du réseau et la sécurité de l'approvisionnement ne soient pas sacrifiés à la rentabilité.

Pour plus d'informations, consulter :

« Sortir du nucléaire, c'est faisable et c'est l'avenir : vers un approvisionnement basé sur les énergies renouvelables », étude prospective du PS Suisse. Avril 2006. *A télécharger sous :*
http://www.spschweiz.ch/medien/medienkonferenzen/mk_detail.htm?view_Medienkonferenzen_OID=43

„SP-Strom-Papier Neue Atomkraftwerke: Nie wieder!" Prise de position du PS Suisse, 26 juin 2004.

à télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/040626_Positionspapier_Strom.pdf

20. Environnement

Une politique environnementale basée sur la durabilité protège l'humanité et la faune, préserve la santé et la qualité de la vie et bénéficie à l'économie

Loin de se résumer à la protection de la nature, l'écologie est la condition de notre survie. A la longue, la prospérité économique n'est possible que dans un environnement intact. Par conséquent, l'économie doit être subordonnée à l'écologie, et non l'inverse. La préservation des ressources naturelles contribue de manière essentielle au bien-être en Suisse. Une gestion de l'environnement et des ressources peu soucieuse de la durabilité ou reposant sur le gaspillage constitue une menace pour l'humanité et la faune et nuit au climat, à la santé et au fragile équilibre écologique. Les populations des pays du sud sont les plus affectées par l'augmentation des dommages environnementaux. Selon les estimations de l'ONU, l'Afrique à elle seule compte déjà 18 millions de « réfugiés de l'environnement » qui ont, par exemple, fui à la recherche de sources d'eau, les cycles de l'eau ayant été détruits entre autres par la forte consommation d'énergie des Etats industrialisés. L'on estime qu'en raison du changement climatique et de la pollution, le nombre des réfugiés de l'environnement se chiffrera à 150 millions d'ici à 2050.

Au plan national et international, le PS s'engage pour un environnement intact et pour la protection des ressources vitales. Le respect des engagements internationaux, comme le protocole de Kyoto, est incontournable et nécessite entre autres des investissements dans l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Tout comme la protection des ressources indispensables à la vie que sont l'eau, l'air et le sol, des investissements dans une croissance économique durable font partie intégrante de la politique environnementale. L'économie peut tirer des enseignements de la nature qui nous montre comment tirer de précieuses matières premières des ressources naturelles. Les investissements environnementaux fournissent un considérable potentiel en termes d'investissements ultérieurs et sont créateurs d'emplois. Dans le cadre de « SuisseEnergie », par exemple, les taxes perçues par la Confédération sont supérieures aux dépenses nécessitées par le programme même. La politique environnementale doit s'orienter sur la prévention. D'un point de vue économique et social, il est plus judicieux d'éviter les inondations et autres catastrophes que d'engager après coup de coûteuses mesures.

Les positions du PS :

1. La protection ciblée des ressources naturelles comme le sol, l'eau et l'air doit être assurée. La protection systématique des espèces s'inscrit dans cette démarche.
2. La politique environnementale doit être axée prioritairement sur la prévention pour des raisons sociales aussi bien qu'économiques. En conséquence, il convient de mettre l'accent sur la prévention des dommages et sur les moyens nécessaires à cet effet.
3. Le principe du pollueur-payeur doit être maintenu et développé en tant que mesure centrale. Le « subventionnement » par la collectivité des dégradations environnementales à hauteur de quelques 9,7 milliards de CHF par an doit être systématiquement répercuté sur les pollueurs. Nous réclamons des taxes d'incitations et le renoncement aux mesures dites « volontaires ».
4. Les engagements selon le protocole de Kyoto doivent être mis en œuvre au moyen de mesures contraignantes (taxe sur le CO_2). Il faut avant tout réduire les gaz à effet de serre à l'échelon national. Une politique du climat résolue et ancrée dans la loi s'impose d'ici à 2050.
5. Les émissions du trafic aérien doivent être incluses dans le programme de réduction des émissions de CO_2 . La taxation internationale du kérosène s'impose.

6. Il faut réduire massivement les émissions d'oxydes d'azote, d'ammoniac, de méthane, d'oxyde nitreux et de particules fines, et respecter systématiquement les seuils d'émission.
7. Il faut interdire la dissémination d'organismes génétiquement modifiés et contrôler rigoureusement l'interdiction des produits alimentaires génétiquement modifiés.
8. Les organismes ou parties d'organismes vivants ne doivent pas être brevetés. Les ressources génétiques doivent rester librement disponibles pour des raisons morales, sociales et sociétales.
9. Le droit de recours des associations ne doit pas être vidé de son contenu. Il faut procéder à des études de l'impact sur l'environnement et à l'application systématique du droit de l'environnement.
10. Le bruit nuit à la santé, d'où la nécessité d'investir aussi vite que possible dans la protection antibruit le long des routes et des lignes ferroviaires.

Les revendications et les déclarations relatives à la politique de l'énergie et des transport se trouvent dans les chapitres « Transport » et « Energie ».

21. Politique des transports

Le renforcement des transports publics ainsi que des déplacements à pied et à vélo protège l'humain et l'environnement

85 à 90 % des bouchons se produisent dans les villes. Ils créent une entrave à la mobilité, constituent un danger pour la santé de la population, nuisent à l'environnement, altèrent la qualité de vie et du site et freinent les possibilités économiques des agglomérations. D'un autre côté, les trois quarts des trajets en voiture sont inférieurs à 10 kilomètres et pourraient souvent être remplacés par des déplacements à pied ou à vélo. Cette transformation ne peut se faire qu'avec des offres sûres et attrayantes ainsi que par la sensibilisation nécessaire des milieux politiques et de la population. Si rien n'est fait, l'augmentation des transports individuels motorisés entraînera encore plus de bruit et de pollution dans et autour des centres-villes, dans les agglomérations en menaçant la santé et la sécurité des humains et de la faune.

Le PS suisse milite pour une politique des transports durable, répondant aux besoins des humains et de l'environnement. Les intérêts de tous les humains doivent être pris à compte de manière égale, tout particulièrement ceux des enfants et des aînés ou des personnes à mobilité réduite. Le PS revendique aussi un changement fondamental des comportements en matière de mobilité et d'exigences de mobilité. L'augmentation constante des transports individuels motorisés doit être freinée dans l'esprit d'un changement de mentalité à long terme. Dans le domaine du transport de marchandises également, il faut prendre des mesures pour contenir les transports par la route. C'est indispensable pour améliorer la sécurité des humains et de la faune, favoriser la protection du climat et de la qualité de vie et arrêter la destruction des paysages et de l'environnement. Pour les transports de marchandises, et en particulier pour le transport intérieur, le PS revendique le recours au rail.

Les positions du PS :

1. En particulier dans les régions périphériques, les moyens nécessaires à la préservation et au développement des infrastructures (chemins de fer, bus, tramway) sont à prévoir – au besoin, ils peuvent être complétés par une offre de bus sur appel le soir – sur le long terme pour maintenir selon les besoins le haut niveau de notre réseau de transports publics à la densité unique au monde. Le système des bus nocturnes doit en particulier être développé. La séparation entre infrastructure et exploitation doit être évitée.
2. Il faut tenir compte des besoins de mobilité des personnes handicapées. Les moyens de transport doivent être conçus ou adaptés en conséquence.
3. La Suisse doit être leader dans la protection des Alpes. Il faut ratifier la convention sur les Alpes et réaliser au plus vite la bourse du transit alpin avec les pays alpins voisins.
4. La politique des transports doit être conçue pour réduire au minimum la pollution aux particules fines, les émissions de CO_2 ainsi que les nuisances dues à toutes les autres substances nocives. Elle doit en outre favoriser la protection du climat. La politique réussie de transfert modal du trafic nord-sud doit être poursuivie. Les marchandises doivent être transportées par le rail, même pour les transports intérieurs.
5. Les moyens prévus pour le financement des transports doivent être affectés en priorité aux transports publics, aux déplacements à pied et à vélo. Les redevances routières liées à la prestation doivent être utilisées pour le financement de ces mesures. Nous exigeons des projets pilotes avec un système de *road pricing* pour vérifier si les effets incitatifs escomptés peuvent être atteints.

6. Une extension du réseau de routes nationales ne doit être possible que sur la base d'une nouvelle décision au sujet du le réseau qui doit être approuvée par le peuple.
7. Le PS soutient la création de programmes d'agglomération s'inscrivant dans le long terme Pour qu'ils favorisent en priorité les transports publics, les déplacements à pied et à vélo, une coordination précoce s'impose à tous les niveaux avec l'aménagement du territoire.
8. Nous demandons de meilleurs accès aux arrêts des transports publics, l'éradication des points dangereux du réseau routier ainsi que des mesures visant à améliorer la sécurité des déplacements piétonniers et à vélo. Les enfants ont le droit à des espaces libres de trafic et à la sécurité sur le chemin de leur école. Les besoins de sécurité, notamment des femmes, doivent être pris en compte. Les gares et passages souterrains doivent être bien éclairés. Du personnel d'accompagnement doit être présent à bord de chaque train.
9. Nous demandons une politique de sécurité routière basée sur une philosophie de sécurité intégrale (vision zéro) et aspirons à une circulation routière sans morts ni blessés graves. La formation des usagers motorisés de la route doit être axée sur cet objectif ainsi que sur celui de la conduite la plus écologique possible.
10. Dans le domaine des transports par poids lourds, il faut renforcer les contrôles des horaires de travail, des charges maximales, du respect des prescriptions d'équipement techniques, des vitesses maximales et de l'interdiction de circuler de nuit et du dimanche. Des centres de contrôle des poids lourds supplémentaires sont à mettre en place.

Pour plus d'informations, consulter :

Grille des mesures pour encourager le trafic lent

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/2006-02-02_%20Massnahmen-Matrix-zur-Foerderung-des-Langsamverkehrs.pdf

Thèse sur le service public : « Transports publics »

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/030603_Service-public_OeV.pdf

22. Politique d'agglomération et aménagement du territoire

Un aménagement du territoire durable conduit à une politique d'agglomération qui prend en compte les besoins des personnes, améliore la qualité de vie et préserve l'environnement.

Pour l'humanité, la faune et la flore, le sol constitue une ressource vitale indispensable qui doit rester à la disposition des générations futures. Cependant, nous ne gérons pas cette ressource de manière durable. En Suisse, l'utilisation du sol se chiffre actuellement à environ 11 ha par jour ou 1 m^2 par seconde, une tendance qui va croissant et s'opère presque exclusivement aux dépens des terres agricoles. En outre, l'aménagement du territoire est souvent perçu unilatéralement comme une simple promotion du site économique dans un contexte de concurrence interrégionale, plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'infrastructures à forte fréquentation comme les centres commerciaux ou les stades qui, dans bien des cas, sont réalisées sans étude préalable des besoins et du comportement de la population et des utilisateurs concernés. Cela met en danger la garantie à long terme d'une couverture durable des besoins et entraîne des investissements ultérieurs élevés à la charge des pouvoirs publics. L'aménagement du territoire constitue, notamment dans les agglomérations densément peuplées, un outil central qui doit être utilisé avec le plus grand soin.

Les agglomérations sont le cadre de vie de la majeure partie de la population suisse. Dans les agglomérations, les transports publics ainsi que les déplacements à bicyclette ou à pied notamment revêtent une grande importance et doivent, du point de vue du PS, être encouragés. Le transport individuel motorisé continue toutefois à augmenter suite à des projets de construction routière comme des tunnels ou des routes d'accès. Il en résulte une indésirable augmentation du trafic ainsi qu'une exploitation accrue des espaces publics et de l'environnement. Le PS Suisse réclame par conséquent une gestion raisonnée et respectueuse du sol basée sur la durabilité et les critères écologiques. Il prône l'application du principe d'une séparation rigoureuse entre zones constructibles et zones non constructibles et s'oppose à tout mélange de ces zones. Il faut enrayer la progression de l'implantation anarchique de constructions résidentielles et du gaspillage des sols.

Les positions du PS

1. Les espaces publics doivent être aménagés de manière à ce que toutes les catégories de la population soient assurées de pouvoir en tirer profit à tout moment. Il faut tout particulièrement tenir compte des besoins des femmes, des enfants et des personnes âgées. La prise en compte du principe de l'égalité des sexes doit devenir une évidence à tous les niveaux, aussi bien dans le cadre de la formation des spécialistes impliqués que dans celui de la mise en œuvre.
2. Il convient d'axer davantage l'aménagement du territoire et les plans directeurs sur les agglomérations. Une politique d'agglomération dont les perspectives de planification dépassent les frontières de l'Etat, des cantons et des communes s'impose. Il faut intensifier la coopération entre l'ensemble des échelons.
3. Dans les agglomérations, la planification doit être coordonnée et mise en réseau par des institutions décentralisées à l'échelle cantonale et fédérale, plus particulièrement en matière de construction de logements, d'implantation d'entreprises, de planification des transports et d'infrastructures.

4. La Confédération a besoin d'outils coordinateurs de gestion de la qualité et de contrôle afin de vérifier les mesures régionales, cantonales et nationales d'aménagement du territoire sous l'angle de leurs répercussions.
5. La coordination s'impose entre le développement urbain et la planification des transports et de la voirie. La politique fédérale et cantonale d'agglomération doit favoriser structurellement, financièrement et de manière ciblée la circulation piétonne et à bicyclette ainsi que des stratégies de réduction du trafic et de limitation de vitesse au niveau local.
6. L'éparpillement du développement urbain réduit la densité des nouvelles constructions qui ne peuvent être desservies rationnellement par les transports publics. Il faut tendre vers une concentration des constructions.
7. Il faut utiliser les friches industrielles avant de construire sur un nouveau terrain. La Suisse dispose de zones industrielles et artisanales en friche de la superficie de la ville de Genève.
8. Les constructions qui ne répondent plus à leur finalité, qui ne peuvent plus être exploitées de manière judicieuse ou qui ne peuvent être affectées à une autre utilisation doivent être remises dans leur état d'origine.
9. L'aménagement du territoire et les questions relatives à l'énergie doivent être directement mis en relation. La politique de l'aménagement du territoire doit être conçue de manière à soutenir des objectifs climatiques et énergétiques durables.
10. Les planifications régionales, cantonales et à l'échelon des agglomérations doivent harmoniser étroitement le développement urbain et l'évolution de la mobilité et tenir compte de l'impact en termes d'énergie de ces changements en plus des aspects quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus d'informations, consulter :

Plate-forme du PS « Politique d'agglomération et d'aménagement du territoire » 26.11.03

à télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/031126_Agglo_f.pdf

23. Médias

La politique des médias doit promouvoir le respect de la démocratie au sein du public

Les médias jouent un rôle déterminant s'agissant de contrôler les détenteurs d'un quelconque pouvoir ou de former l'opinion et la volonté des citoyennes et des citoyens. Ils doivent garantir la diversité d'opinion et l'indépendance nécessaire à la démocratie directe. Les marchés des médias ne peuvent à eux seuls façonner une opinion publique respectueuse des valeurs démocratiques. Des réglementations étatiques sont nécessaires à cet effet, lesquelles doivent également concerner la presse où un processus de concentration en cours depuis 10 ans a conduit à des situations de monopoles sur une bonne partie du territoire. Ce phénomène de monopolisation multimédia où presse, radios locale et chaînes de télévision régionales sont inféodées à un seul et même pouvoir est aujourd'hui largement répandu.

Le PS est convaincu que la diversité de l'offre de publication et de la concurrence entre plusieurs médias indépendants les uns des autres dans tout le pays et toutes les régions linguistiques est une nécessité qu'il convient de promouvoir. Dans le domaine des médias audiovisuels, la SSR continue à jouer un rôle spécifique en tant qu'entreprise publique offrant des programmes télévisés et radiodiffusés en langues régionales. La SSR est aussi un facteur essentiel de la cohésion linguistique et régionale du pays. Les stations radio et TV privées doivent également être davantage associées au service public avec des mandats de prestation. L'Etat doit contrer le phénomène de monopolisation dans la presse par une promotion ciblée de cette dernière.

Les positions du PS

1. Une politique intégrée englobant tous les médias (presse, radio, TV, Internet) doit garantir la diversité médiatique à tous les échelons de l'Etat.
2. Il faut renforcer la SSR en tant que prestataire d'un service public complet et d'excellente qualité. La cohésion nationale en bénéficie également.
3. L'offre d'un programme attrayant pour les suisses et les suissesses résidant à l'étranger compte également parmi les missions de la SSR.
4. Pour être en mesure de soutenir la concurrence étrangère dominant le marché, la SSR doit bénéficier de toutes les possibilités de développement, notamment en matière de technologies (« nouveaux médias »), d'évolution de l'audience (nouvelles formes de programmes) et de développement de l'entreprise (coopérations).
5. Pour autant qu'une station TV ou radio privée régionale ait démontré qu'elle réussit à accomplir une mission de service public, elle peut être soutenue par des redevances.
6. Les médias du service public sont également investis d'une mission culturelle. De ce fait, leurs programmes doivent mettre particulièrement en valeur la création culturelle suisse et européenne.
7. Une promotion ciblée de la presse soutient et encourage la concurrence des journaux régionaux monopolistiques ainsi que les publications des organismes contribuant à la diversité des opinions.
8. S'agissant de l'offre générale, du rôle, de la représentation, du développement et des utilisations possibles, il convient de prendre systématiquement en compte l'égalité des hommes et des femmes. Il faut favoriser et institutionnaliser la participation des minorités dont les besoins en termes de publication sont spécifiques (étrangers résidant en Suisse ou personnes handicapées, par exemple).

9. Il faut veiller à ce que la presse en ligne dont l'importance ne cesse de croître soit accessible à l'ensemble de la population et puisse être utilisée par toutes et tous. Les offres « open source » doivent notamment être encouragées.
10. Les enfants doivent se familiariser de bonne heure, à l'école déjà, avec l'utilisation des médias et avec les diverses offres médiatiques. Il s'agit en particulier de pouvoir aborder de manière critique et avec du recul les images actives, problématiques et stéréotypées. Les médias doivent toutefois être encouragés déontologiquement à limiter les représentations violentes et ordurières, en particulier lorsque leur supports sont d'accès facile pour les enfants et les jeunes.
11. La numérisation croissante de l'information entraîne la diffusion des télécommunications et de la communication de masse par les mêmes canaux. Les programmes de droit public doivent par conséquent bénéficier d'un accès protégé aux canaux de diffusion.
12. Il est indispensable que les images de violence gratuite et/ou avilissantes pour la dignité humaine, hors d'un contexte nécessaire d'information, soient réprouvées et rendues inaccessibles aux jeunes pendant les heures d'écoute et de visionnement familial.

24. Formation et perfectionnement professionnel, science et recherche

Le renforcement de nos plus précieuses ressources favorise l'autonomie et contribue à la prospérité

Dans une société démocratique et tournée vers l'avenir, les secteurs de la formation, de la science et de la recherche jouent un rôle capital dans l'évolution de tous les domaines de la vie et de la communauté. En outre, une bonne politique de la formation constitue la meilleure politique économique : la Suisse dispose presque exclusivement de sa matière grise pour pouvoir faire face aux grands enjeux économiques. Ses atouts sont sa capacité à l'innovation et la création d'emplois: il s'agit donc de les utiliser le mieux possible. Cette réalité est toutefois négligée par la politique. En dépit de l'augmentation des apprenants, les dépenses allouées à la formation par la Confédération, les cantons et les communes ont presque stagné ces dernières années. En outre, les structures et les procédés du système scolaire suisse sont source d'inégalités. Il existe une étroite corrélation entre l'origine sociale et les résultats scolaires avec la question de l'accès aux universités. L'enseignement de base déjà est marqué par des objectifs de performance et d'efficacité purement focalisés sur la rentabilité. Cet esprit influence de plus en plus la recherche et la science. Les sciences humaines et sociales qui s'inscrivent dans la durabilité jouent cependant un rôle essentiel d'interface entre la technologie et la société.

Parce que le droit à la formation et au perfectionnement professionnel fait partie des revendications socialistes cruciales, le PS exige que l'égalité des chances, l'encouragement individuel et l'insertion dans le système de formation suisse soient prioritaires. Cela nécessite des mesures aussi complètes que possibles et harmonisées à l'échelle nationale permettant d'améliorer et de faciliter l'accès à la formation, avant tout pour les populations socialement défavorisées. Le PS lutte pour l'égalité des chances dans les différents types de formation, dont notamment la formation professionnelle. La formation et la recherche ne doivent pas être réduites à leur exploitation économique, mais servir les intérêts des personnes et de l'ensemble de la société. Mettre exclusivement l'accent sur les secteurs de la recherche qui poursuivent des objectifs purement économiques est inacceptable.

Les positions du PS :

1. Nous exigeons un système de formation perméable et centré sur l'égalité des chances à tous les niveaux et dans tous les domaines de formation. Les dépenses allouées à la formation à tous les échelons de l'Etat doivent augmenter substantiellement.
2. L'école publique obligatoire est la principale institution de l'insertion sociale. Nous nous opposons au financement étatique des écoles privées.
3. Le PS soutient l'intégration du jardin d'enfants à l'école primaire, des horaires continus, des écoles de jour, l'enseignement de deux langues étrangères à l'école primaire - la première doit être l'une des langues nationales -, la définition d'objectifs de formation à la fin de la 2ème, 6ème et 9ème année de scolarité. La compétence législative subsidiaire de la Confédération doit intervenir systématiquement en cas d'insuffisance des efforts de coordination des cantons.
4. Les écolier-ère-s, les étudiant-e-s et toutes les personnes impliquées dans un processus de formation ou de perfectionnement professionnel doivent disposer d'un droit de codécision et de participation.
5. Il faut encourager le système de formation professionnelle combinant apprentissage scolaire et pratique en entreprise, et l'aménager de manière attrayante pour les élèves en fin de scolarité.

6. L'augmentation de l'offre de places d'apprentissage et une politique en la matière répondant à la devise : « Pas de diplôme sans débouché » et englobant un conseil professionnel et en carrière gratuit. Il faut aussi prévoir des mesures de promotion en faveur d'un choix de profession indépendant du genre.
7. La Confédération doit assumer sa compétence constitutionnelle en matière de formation continue et promouvoir, conjointement avec les cantons et les employeurs, l'apprentissage à vie par un accès facilité et des programmes de sensibilisation. Il faut notamment combattre l'illettrisme par des mesures ciblées d'encouragement et de prise en charge.
8. A l'échelon universitaire, la définition des points-clés et la coordination doivent s'inscrire dans une démarche de promotion de la qualité. Dans certains domaines sélectionnés, il faut viser à l'excellence au niveau européen et mondial, en prenant particulièrement soin d'encourager la relève.
9. Intégration des Gender Studies (études d'impact sur les rapports hommes/femmes) dans les diverses disciplines scientifiques et création d'un centre de compétences pour les Gender Studies.
10. Les taxes d'études ne doivent pas augmenter et doivent être supprimées à long terme. Un système de bourses unifié d'un niveau nettement supérieur à aujourd'hui s'impose à l'échelle nationale ainsi qu'une harmonisation matérielle au moyen de standards minimaux.
11. Il faut intensifier le transfert de savoir entre les universités et l'économie tout en protégeant la liberté de l'enseignement et de la recherche de toute ingérence de l'économie. Pour garantir cet intérêt général, il importe que le financement des instituts de recherche publics et universitaires soit transparent, et qu'il reste indépendant de tout objectif de rentabilité.
12. Il est nécessaire que la Confédération se dote d'un vrai département de la formation et de la recherche.

Pour plus d'informations, consulter :

Prise de position sur la politique des hautes écoles « Plus de qualité, plus d'égalité des chances, plus d'efficacité »

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/2005-09-17_pospap_hochschulpolitik_d.pdf

12 thèses sur la formation du PS Suisse. 31 mars 2001

A télécharger sous : http://al.sp-ps.ch/data/Pospap-d/SP_Schweiz_12-Bildungsthesen.pdf

25. Culture

La culture est créatrice d'identité, véhicule des valeurs et contribue à la tolérance et à la compréhension mutuelle

La culture en général et l'art en particulier font partie de notre vie. Ils forgent notre identité et font de nous des individus à l'esprit critique et autonome. L'art rend attentif aux contradictions entre l'action et la pensée, initie des évolutions qu'il accompagne ou commente. L'importance de la culture dans la société va bien au-delà de la valeur matérielle des œuvres d'art. L'art n'est pas une simple marchandise et n'est par conséquent pas un produit obéissant exclusivement aux mécanismes du marché. L'Etat doit engager des mesures de régulation et garantir des conditions cadres pour la création artistique. C'est la seule possibilité de mettre en oeuvre le droit fondamental à la liberté de l'art.

Le PS souscrit à la définition de la culture par l'UNESCO : ***«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.»*** ****)*** **Le PS s'engage en faveur d'une culture et d'une création artistique qui favorisent d'une part l'identité et le sentiment d'appartenance et permettent d'autre part une approche critique de la Suisse, dans notre pays comme à l'étranger. L'art doit également jouer le rôle du fou du roi, libre de présenter impunément la réalité sous un jour singulier. Il faut que les artistes puissent rester critiques sans crainte d'être sanctionnés par des réductions de moyens. La culture doit véhiculer la tolérance, être un facteur d'insertion et susciter intérêt et compréhension pour les autres et pour leurs modes de vie.**

Les positions du PS

La liberté de l'art est une valeur positive qui doit constituer l'élément central de l'approche culturelle de notre pays et être encouragée activement. La liberté de l'art présuppose la liberté d'expression et réciproquement.

1. La promotion de la culture, dont les échanges internationaux font partie, doit tenir compte de la diversité linguistique et culturelle de notre pays, la refléter et l'encourager.
2. La prévoyance professionnelle et le droit du travail relatifs aux créateurs doivent être soumis à une réglementation contraignante. Des conditions cadres appropriées en matière de droit du travail et de droits sociaux sont nécessaires. Il faut combler les lacunes existantes en termes de législation spécifique.
3. L'économie publique bénéficie considérablement de la création artistique ainsi que des biens culturels. D'où la nécessité de prendre en compte la culture en tant que facteur économique dans le débat sociétal et politique et de la promouvoir en conséquence.
4. La préservation de l'héritage culturel, la protection des œuvres et des valeurs culturelles doivent être encouragées. Il convient notamment d'attacher de l'importance aux sources audiovisuelles comme les photographies, les films, les vidéos ou les enregistrements sonores.
5. Dans toute la Suisse, l'ensemble de la population doit pouvoir accéder à un prix abordable aux musées, aux représentations théâtrales, aux spectacles de danse, aux cinémas etc. Les fonds des bibliothèques, des archives, des musées et des collections doivent être desservis de manière à être consultables sur Internet également.

6. L'accès à la culture implique également l'accès de toutes les catégories de la population à la formation et au développement culturels ainsi qu'à l'enseignement artistique, un principe qui doit être soutenu dès l'école. L'accès aux documents audiovisuels et l'encouragement de compétences telles que l'utilisation des médias en font partie.
7. Nous exigeons un système de prix imposés pour les livres dans toute la Suisse et une promotion systématique de la lecture.
8. L'autonomie de Pro Helvetia doit être préservée, notamment en ce qui concerna la définition de sa stratégie. Pro Helvetia doit opérer en tant que plaque tournante culturelle nationale ultra professionnalisée et être dotée des moyens financiers et des ressources en personnel nécessaires.
9. Le PS réclame une politique publique et coordonnée des musées. Il faut s'ouvrir à de nouvelles formes de manifestations et d'expositions répondant aux exigences des diverses catégories de public.
10. Une production cinématographique autonome et de grande qualité reflétant la diversité linguistique et culturelle nécessite le soutien continu des pouvoirs publics au moyen d'un budget approprié.

*) Définition de la culture donnée lors de la 2ème conférence mondiale sur les politiques culturelles de l'UNESCO en 1982.

26. Politique d'intégration :

Concevoir l'intégration comme une chance sociale

Le principal frein à l'intégration des personnes migrantes réside dans les comportements discriminatoires dont la population d'accueil est susceptible de faire preuve. Les causes de la défiance populaire à l'égard des personnes étrangères sont multiples ; la principale d'entre elles est induite par la passivité des autorités à l'égard des campagnes de dénigrement menées à l'encontre de cette population. D'autre part, il est évident que l'adoption de lois discriminatoires sur le plan des droits que l'on accorde à certaines personnes étrangères et pas à d'autres ainsi que l'élaboration de textes légaux extrêmement durs et irréalistes à l'encontre des migrant-e-s, vont amener la population elle aussi à penser comme l'Etat, à savoir que la migration est un problème qu'il faut sévèrement réglementer et non une chance pour notre société. L'intégration est un processus réciproque. L'adoption de lois restrictives, et parfois même contraires au droit des d'étrangers est de nature à augmenter la défiance de la population à l'égard des migrant-e-s. L'attitude alarmiste et stigmatisante de certains mouvements xénophobes crée un climat de peur vis-à-vis des personnes migrantes. Or, la peur de la part de la société d'accueil se caractérise par des comportements de rejet, lesquels gênent, voire rendent impossible le déroulement du processus d'intégration. Le creuset favorable à la peur et à l'intolérance est l'ignorance. Pour se faire accepter, il faut se faire connaître. Cela peut se réaliser de diverses manières. En matière de défense de la compréhension mutuelle, s'en remettre à la bonne volonté des diverses parties ne suffit pas. Des démarches fondamentales comme le dialogue interculturel, interreligieux ou le dialogue social doivent être institutionnalisées.

Le PS estime que l'Etat a un rôle à jouer et qu'il lui appartient d'adopter une politique d'intégration qui tienne compte des réalités de l'immigration en premier lieu. L'enjeu de cette politique est l'égalité des chances d'accès aux ressources sociales et économiques. L'intégration est un processus dynamique, réciproque et multilatéral destiné à favoriser en chacun et chacune une conduite sociale responsable et permettant d'agir de façon active et constructive. L'intégration est ainsi l'un des préalables indispensables à une société où les diverses communautés vivent en harmonie. L'objectif d'intégration concerne tant les personnes modestes que les cadres supérieurs employés par des multinationales et leurs familles. L'intégration est un mécanisme permanent et qui donc ne se limite pas à une action unique ou ponctuelle. Elle perdure car elle est fonction de l'évolution socioprofessionnelle de chacun mais aussi des transformations de fond auxquelles la société moderne est soumise. Initialement, il est fondamental de procéder immédiatement à la reconnaissance de l'autre et au diagnostic de ses besoins en matière d'intégration (ou de ses risques de non intégration). Le parti socialiste défend ainsi l'intégration dite « *de la première heure* » par un contact convivial et approfondi entre les migrant-e-s et les autorités en charge de l'intégration au cours duquel les valeurs fondamentales et constitutionnelles (droits et devoirs fondamentaux, égalité des sexes, répression des actes de violence, séparation des pouvoirs, etc.) de notre pays sont communiquées.

Le Parti socialiste suisse s'engage pour une politique d'intégration forte proposant des mesures spécifiques pour les femmes, les enfants et les jeunes. Emancipation face au patriarcat, accès à la formation et au marché du travail en sont les axes d'action.

Les positions du PS:

1. Le processus d'intégration doit survenir dès l'arrivée en Suisse puis se poursuivre durant le séjour. Il doit ensuite être adapté aux besoins réciproques de l'individu et le la société.
2. Des normes pénales plus strictes doivent être adoptées afin de réprimer des mensonges ou des dénigrements des communautés étrangères et une politique nationale de lutte contre le racisme et la xénophobie doit être mise en place par la Confédération et les cantons.
3. Il faut octroyer les droits de vote et d'éligibilité aux personnes de nationalité étrangère d'abord au plan communal, puis cantonal.
4. Il s'agit de mettre en place de mesures d'intégration de la première heure pour les hommes et les femmes afin d'expliquer nos valeurs fondamentales et de diagnostiquer les besoins en mesures d'intégration.
5. Des titres de séjour indépendants doivent être octroyés pour les migrantes.
6. Il faut soutenir financièrement et octroyer des mandats de prestation d'intégration aux associations de migrantes et aux organismes compétents et reconnus comme tels en matière d'intégration des migrantes.
7. Il y a lieu de mettre en place et d'inciter à suivre des cours de langue, et si besoin, d'alphabétisation. Il faut en parallèle systématiquement offrir la possibilité de faire garder ses enfants.
8. Il faut encourager spécialement l'acquisition des connaissances linguistiques des enfants immigrés déjà avant les années d'école et ceci dans leur langue maternelle et dans la langue de leur domicile
9. Une offre individualisée de validation des acquis et de formations ponts spécifiquement destinée aux femmes est à instaurer.
10. Il faut mettre en place des plans communaux et cantonaux en vue d'informer, encourager et soutenir financièrement la participation d'enfants de migrants dans des activités préscolaires.
11. Il y a lieu de généraliser la médiation scolaire interculturelle.
12. Il faut investir dans l'orientation professionnelle et linguistique des jeunes, rapidement après leur arrivée en Suisse.
13. Les enfants de sans-papiers doivent être scolarisés et il faut mettre en place des procédures de régularisation pour leurs parents.

27. Politique de l'asile

On ne joue pas avec la vie des gens

Le Parlement fédéral vient d'entériner (décembre 2005) un durcissement extrême de la loi sur l'asile. Tant la Convention sur les droits de l'enfant que la Convention européenne des droits de l'Homme seront violées par les nouvelles mesures suisses du droit d'asile. Grâce au référendum mené par le Parti socialiste, le peuple s'exprimera sur cette révision en septembre 2006. Ces durcissements posent de nombreux problèmes du point de vue de leur compatibilité avec la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), avec nos engagements internationaux et même avec notre Constitution fédérale. Le PS Suisse ne peut ni ne veut accepter une telle Loi sur l'asile car l'on y restreint clairement notre droit humanitaire. En effet, le défaut de papiers d'identité amènera les requérants à se voir opposer un refus d'ouverture de procédure, soit une décision de non-entrée en matière (NEM). Or, selon le droit actuel, les personnes qui se trouvent démunies de papiers peuvent malgré tout échapper au NEM si elles rendent leurs persécutions crédibles. Ce ne sera plus le cas avec la loi révisée ; il faudra prouver alors sa qualité de réfugié, ce dont seuls quelques opposants notoirement connus au niveau international pourront s'acquitter. Ceci porte clairement atteinte à la Convention sur les réfugiés. Autre scandale, l'exclusion de l'aide sociale sera étendue à toutes les demandes rejetées. Cette mesure mettra en marge du système social des personnes qui, souvent, sont déjà bien intégrées dans les communes. Avec cette extension, des personnes particulièrement vulnérables (familles comptant des enfants en bas âge, femmes enceintes, mineurs non accompagnés, personnes âgées ou malades) seront mises à la rue. On va institutionnaliser la misère. Tant la Convention sur les droits de l'enfant que la Convention européenne des droits de l'Homme s'en trouveront lésées. Cerise noire sur le gâteau de l'Inhumanité: l'introduction des célèbres mesures de contraintes qui se distinguent par l'extension (jusqu'à deux ans) de la durée de détention possible et l'apparition de la moyenâgeuse « contrainte par corps », destinée à faire émigrer celles et ceux qui veulent rester en Suisse. La révision actuelle attaque la tradition humanitaire de la Suisse et crée l'illégalité et la misère sans pour autant procéder à une réflexion sur l'ensemble de notre politique migratoire.

Le Parti socialiste soutient une politique d'asile digne de ce nom et une lutte ciblée contre les abus.

Tous les pays européens reconnaissent l'agent persécuteur non-étatique, la Suisse non. En Suisse, on ne considère pas comme persécutées les jeunes femmes qui risquent l'excision, pas plus que les jeunes qui ont refusés un mariage forcé et qui endurent de ce fait de graves discriminations sociales. En cas de guerre civile ou d'affrontements tribaux mettant en danger l'intégrité ou la vie des personnes, la qualité de réfugié n'est jamais reconnue non plus, car il n'y a pas ou plus d'Etat. Tout au plus certaines de ces personnes obtiennent le fragile statut de l'admission provisoire. N'étant ainsi pas considérés ici comme de vrais réfugiés, ces requérants sont dès lors bien sûr assimilés par l'UDC à des abuseurs du droit d'asile ! Le Parti socialiste demande que les persécutions de nature privée donnent aussi accès à la qualité de réfugié.

Si une procédure rapide est à souhaiter, les requérants doivent bénéficier d'une contrepartie au niveau de la défense de leurs droits. Les délais de procédure ne doivent pas être raccourcis au point de rendre impossible l'exercice des droits. Les requérants doivent aussi pouvoir bénéficier d'une assistance juridique immédiate, professionnelle et gratuite.

Oisiveté forcée, mobilité retreinte, clivage avec la société : la politique actuelle menée par la Confédération provoque la déstabilisation des personnes intéressées et leur mise au pilori aux yeux de la population. La politique prônée par le Parti socialiste est diamétralement opposée à ce qui prévaut. Il faut en effet occuper les gens, leur permettre durant leur séjour d'acquérir des compétences linguistiques et professionnelles, les impliquer dans des

programmes d'intérêt général : bref, il faut soutenir une politique dynamique et volontariste. Occuper les prétendant-e-s à l'asile augmente l'estime de soi, améliore l'ordinaire et contribue à lutter contre la criminalité de subsistance. En cas d'octroi de l'asile ou d'admission provisoire, ces personnes disposent déjà d'un capital d'intégration qui facilitera une plus rapide indépendance économique. En cas de refus de l'asile, le bagage d'acquisitions et le fait d'être resté en action rendront un peu moins ardu un retour au pays d'origine.

Le PS s'en tient au principe fondamental selon lequel la Suisse est une terre d'accueil ouverte et sûre pour les réfugié-e-s politiques, mais aussi pour les personnes fuyant une guerre ou une menace personnelle directe. On doit refuser toute restriction de procédure amenant à une limitation de ce droit.

Les positions du PS:

1. La tradition humanitaire helvétique doit être maintenue et renforcée dans le sens d'un véritable droit à l'asile.
2. La Suisse doit respecter les engagements internationaux souscrits sur le plan du respect des droits fondamentaux et de la protection des personnes persécutées.
3. Il faut cesser de mettre à la rue les requérants ayant reçu une NEM ou déboutés.
4. Les actes de violence privée doivent être reconnus comme persécutions pouvant donner droit à l'asile.
5. Il y a lieu de mettre en place une procédure équilibrée et par laquelle les requérants peuvent faire valoir efficacement leurs droits notamment par l'accès à une assistance juridique immédiate, professionnelle et gratuite.
6. L'interdiction préalable de travailler doit être levée.
7. Il faut mettre sur pied des cours d'intégration à destination des requérants ainsi que des programmes d'occupation d'intérêt général par les communes et les cantons avec le soutien et la coordination de la Confédération. Les offres existantes de cours et de programmes d'occupation pour les requérant-e-s d'asile mises en place par les cantons et les communes doivent être évaluées par la Confédération afin d'étendre les « bonnes pratiques ».
8. En tous cas, l'intégration doit commencer dès le premier jour du dépôt de la demande d'asile
9. Toutes les personnes admises provisoirement doivent être autorisées à faire venir sans délai en Suisse leurs conjoint-e-s et enfants.

28. Droits fondamentaux

Des valeurs inaliénables

Depuis les élections fédérales de 2003, le nouveau Parlement et le nouveau Conseil fédéral, encore plus à droite, s'amusent à remettre en cause des valeurs fondamentales qui sont pourtant celles sur lesquelles se fonde notre Etat de droit. Ils sont inspirés (ou aspirés) par les partis de la droite dure et populiste de ce pays. Les libertés prises avec notre norme fondamentale et le droit supérieur international ne manquent pas.

On s'accroche à la naturalisation par les urnes malgré les discriminations, les violations des garanties générales de procédure et la violation de la sphère privée. Lorsque le 9 juillet 2003, le Tribunal fédéral (TF) dénonce les violations constitutionnelles que de telles procédures engendrent, on se permet de taxer les juges de manipulés. Puis, en violation du principe de la séparation des pouvoirs, l'on se dépêche d'affaiblir l'institution judiciaire suprême en décidant au Conseil des Etats en 2006 de diminuer drastiquement le nombre de ses juges et greffiers et greffières tout en reconnaissant que l'on ne connaît pas les effets d'un pareil ukase sur la charge ni sur le fonctionnement de l'institution. Un projet de loi sur l'usage de la contrainte prévoit l'utilisation de matraque et de chiens à l'encontre d'expulsés récalcitrants ; pas un article ne prévoit de dialogue ou de médiation.

En matière de droit pénal, ce n'est pas mieux. On remet en cause en 2005 les décisions prises par le Parlement en 2002 sur la question de l'internement. On adopte en effet une forme d'internement a posteriori, laquelle est manifestement contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme et viole les principes pénaux d'un seul jugement pour les mêmes faits (« ne bis in idem ») et de révision à la défaveur du condamné (« in pejus »). Sous le prétexte de lutter contre le hooliganisme, les Chambres acceptent une loi dont on sait qu'elle viole plusieurs prescriptions de la Convention européenne des droits de l'Homme, raison pour laquelle on limite sa validité au 31 décembre 2009 !

Le PS s'en tient au principe fondamental selon lequel la Suisse s'est faite et perdure sur la base de valeurs constitutionnelles fortes et à préserver à tout prix. Lorsque l'on remet en cause les droits fondamentaux, ce sont chaque homme et femme ainsi que le ciment social et la démocratie qui sont mis en danger. Le respect des droits fondamentaux est la condition préalable à la création et au maintien d'une société progressiste et visant à l'épanouissement de chacun.

Les positions du PS :

1. Seuls les exécutifs ou autorités administratives doivent être habilités à se prononcer sur des demandes de naturalisation.
2. Les principes de la séparation des pouvoirs doivent être respectés. Les moyens alloués au TF doivent correspondre à la charge qui est la sienne.
3. Le droit et la procédure pénale doivent rester conforme aux principes d'un Etat de droit et aux engagements internationaux de la Suisse.
4. La tradition humanitaire helvétique doit être maintenue et renforcée dans le sens d'un véritable droit à l'asile.
5. La politique fiscale de la Confédération et des cantons doit être conforme au principe de capacité économique.
6. Le principe d'égalité des droits et des chances entre hommes et femmes doit être concrétisé.

7. Les restrictions de libertés doivent absolument respecter les principes de la légalité, de l'intérêt public et de la proportionnalité.
8. Les droits constitutionnels et les droits humains doivent être en tout temps respectés.

29. Homosexualité

Pour l'égalité complète des lesbiennes et des gais

Les personnes homosexuelles continuent à faire l'objet de discriminations même si le peuple suisse a dit oui le 5 juillet 2005, à raison de 58%, à la loi sur le partenariat enregistré.

C'est pourquoi le PSS continue à s'engager pour l'égalité complète des lesbiennes et des gais dont il exige que ces personnes ne soient plus discriminées du tout. Elles doivent être traitées comme des citoyennes et des citoyens à part entière et il faut lutter contre l'homophobie.

1. Lutte contre la discrimination : La Suisse doit veiller à introduire une protection globale contre les discriminations causées par des particuliers en fonction d'orientations sexuelles. Une protection globale signifie concrètement qu'une victime de discrimination peut s'appuyer sur le droit privé pour la faire cesser ou obtenir réparation, mais aussi qu'elle peut bénéficier d'une protection légale préventive. En outre, la Suisse doit s'efforcer de ratifier le douzième protocole additionnel de la Convention européenne des droits de l'Homme.
2. Égalité de traitement : La loi fédérale sur le partenariat enregistré des couples de même sexe est un premier pas vers l'égalité de traitement des personnes homosexuelles. Il n'en demeure pas moins que cette loi n'a que des effets analogues à ceux du mariage. Or, une base légale qui fait la différence entre les couples hétéro et homosexuels en leur attribuant des effets juridiques différents n'est pas vraiment synonyme d'une vraie égalité de traitement. La Suisse doit dès lors continuer ses efforts pour ouvrir le mariage.
3. Formation : Selon l'influence familiale, culturelle ou religieuse, l'homosexualité reste un sujet tabou. La Suisse doit donc promouvoir dans tous les domaines de la formation les bases d'une thématisation par étape, en réseau et neutre quant aux valeurs, des modes de vie des couples de même sexe, pour donner à tout le monde l'occasion de discuter de l'homosexualité.
4. Secteur public : La Suisse doit prendre des mesures pour protéger les personnes homosexuelles dans les administrations publiques ou durant la protection civile, surtout contre le mobbing et la discrimination.
5. Asile: Dans de nombreux pays du monde l'État punit encore pénalement l'homosexualité, soit explicitement, soit en suscitant une homophobie quasi officielle. De plus, dans de nombreuses parties du monde, une orientation homosexuelle conduit à des actes de contrainte dans sa propre famille, voire à des crimes d'honneur. La Suisse doit donc reconnaître l'homosexualité comme un motif d'asile, indépendamment de la question de savoir si la contrainte subie dans le pays d'origine est étatique ou non.
6. Politique extérieure : La Suisse doit s'engager au plan national pour la reconnaissance et la protection des personnes homo et bisexuelles.
7. Santé: Il est statistiquement prouvé que les lesbiennes et les gais sont davantage soumis à des risques spécifiques de santé comme le suicide des jeunes et le cancer du sein. La Suisse doit donc créer et promouvoir des services d'information spécifiques pour une prévention ciblée au moyen de bureaux ad hoc.